

Territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France



Conférence des parties (COP) 2024
Janvier 2025





*Bertrand GAUME,
Préfet de la région Hauts-de-France*

La France a engagé un exercice inédit, en élaborant, au niveau national, une planification écologique pour répondre aux urgences climatiques, énergétiques et environnementales.

L'objectif poursuivi est bien de nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable. Pour cela, il nous faut préserver la biodiversité, mieux gérer nos ressources essentielles et baisser en sept ans, nos émissions de gaz à effet de serre, autant que ce que nous sommes parvenus à les baisser, ces trente dernières années. Il nous faut accélérer drastiquement nos processus de transformation.

Si cet effort paraît de prime abord colossal, les travaux du secrétaire général à la planification écologique montrent que le chemin existe, et que la marche à franchir est, somme toute, raisonnable pour chacun. La gageure de l'exercice repose surtout sur notre capacité collective à mener une action résolue, immédiate et coordonnée entre acteurs, dans un processus où chacun – État, collectivités, secteurs économiques et citoyens – prend sa part.

Dès lors, nous avons besoin, ensemble, d'arrêter un cadre commun de pilotage qui nous permette de coordonner, d'évaluer et d'enrichir rapidement nos actions, sans pour autant faire table rase de tous les dispositifs et cadres d'actions d'ores et déjà établis.

Nous ne partons évidemment pas de rien ! Les acteurs des Hauts-de-France sont déjà largement mobilisés sur les projets de la transition écologique et de nombreux projets sont exemplaires. Pour aller plus vite et plus loin, nous avons besoin de pouvoir « nous compter » régulièrement et d'améliorer davantage la mise en convergence de nos efforts. La planification écologique propose ce cadre méthodologique commun à tous les territoires de France.

Les Hauts-de-France, forts d'un engagement de longue date sur les démarches de transition écologique, initiateurs de la démarche REV3, tout en ayant investi sur une stratégie de réindustrialisation et de souveraineté, doivent pouvoir faire valoir leurs attentes, mais aussi leur contribution, vis-à-vis de l'échelle nationale.

UNE URGENCE A AGIR 4

QUELQUES REPERES POUR LES HAUTS-DE-FRANCE AU REGARD DE LA TRAJECTOIRE DE RECHAUFFEMENT DE REFERENCE POUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (TRACC) EN FRANCE : 6

PARTIE 1 | PRESENTATION DU CADRE GENERAL DE LA DEMARCHE 9

UNE PLANIFICATION ECOLOGIQUE ELABOREE AU NIVEAU NATIONAL	10
APRES UNE PREMIERE PHASE DE STRUCTURATION, LE TRAVAIL S'EST POURSUIVI AU NIVEAU NATIONAL EN 2024	14
PRINCIPES POUR UNE TERRITORIALISATION DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE	14
DES ELEMENTS METHODOLOGIQUES A ADAPTER EN REGION	15

PARTIE 2 | METHODOLOGIE DE CO-CONSTRUCTION EN HAUTS-DE-FRANCE 17

RAPPEL DES EMISSIONS GES PAR SECTEUR EN HAUTS-DE-FRANCE	18
DES OBJECTIFS DE DECARBONATION POUR LA COP HAUTS-DE-FRANCE CONFORMES A CEUX ARRETES DANS LE SRADDET	19
ÉTAPES DE TRAVAIL REALISEES	22
ENGAGER UN PROCESSUS POUR « SE COMPTER »	23
DES LEVIERS D' ACTIONS A ACTIVER AU NIVEAU TERRITORIAL	25
CONSTRUIRE A PARTIR DES TERRITOIRES	26
CONSTITUER UN « VIVIER » DE PROJETS COP	27
ARTICULER L'OFFRE D'INGENIERIE AUTOUR DES PROJETS DE TERRITOIRE	28
FAVORISER L'APPROCHE INTEGREE AU NIVEAU INFRA-TERRITORIAL EN S'APPUYANT SUR LES PCAET	29

S'APPUYER SUR LES DYNAMIQUES ET INSTANCES EN PLACE, TRAVAILLER LA MISE EN CONVERGENCE	30
POINT SPECIFIQUE SUR LA COP EN SOMME	31

PARTIE 3 | ACCOMPAGNER LA REALISATION DES PROJETS POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE SUR LES TERRITOIRES 32

CE QUE NOUS APPREND LE QUESTIONNAIRE REMPLI, PAR LES EPCI ET GROUPEMENTS DE COMMUNES, AU DEBUT DE LA DEMARCHE	33
VISION PAR LEVIERS	37
ENSEIGNEMENTS DE LA COP DES QUARTIERS	39
DES TERRITOIRES BENEFICIANT D'UNE CONTRACTUALISATION PARTICULIERE	41
CONCERTATION OU DIALOGUE TERRITORIAL ? LE PROJET PORTE PAR LE CENTRE DE RESSOURCES DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CERDD)	43

PARTIE 4 | LE « VIVIER » DES PROJETS COP 44

RAPPEL DES ETAPES ESSENTIELLES AYANT CONDUIT A LA COLLECTE DES PROJETS REMONTES PAR LES COLLECTIVITES ET DES EPCI	45
UNE ANALYSE CROISEE POUR ARRETER LE VIVIER DE PROJETS COP	45

PARTIE 5 | LES CHANTIERS DE LA COP 2025 54

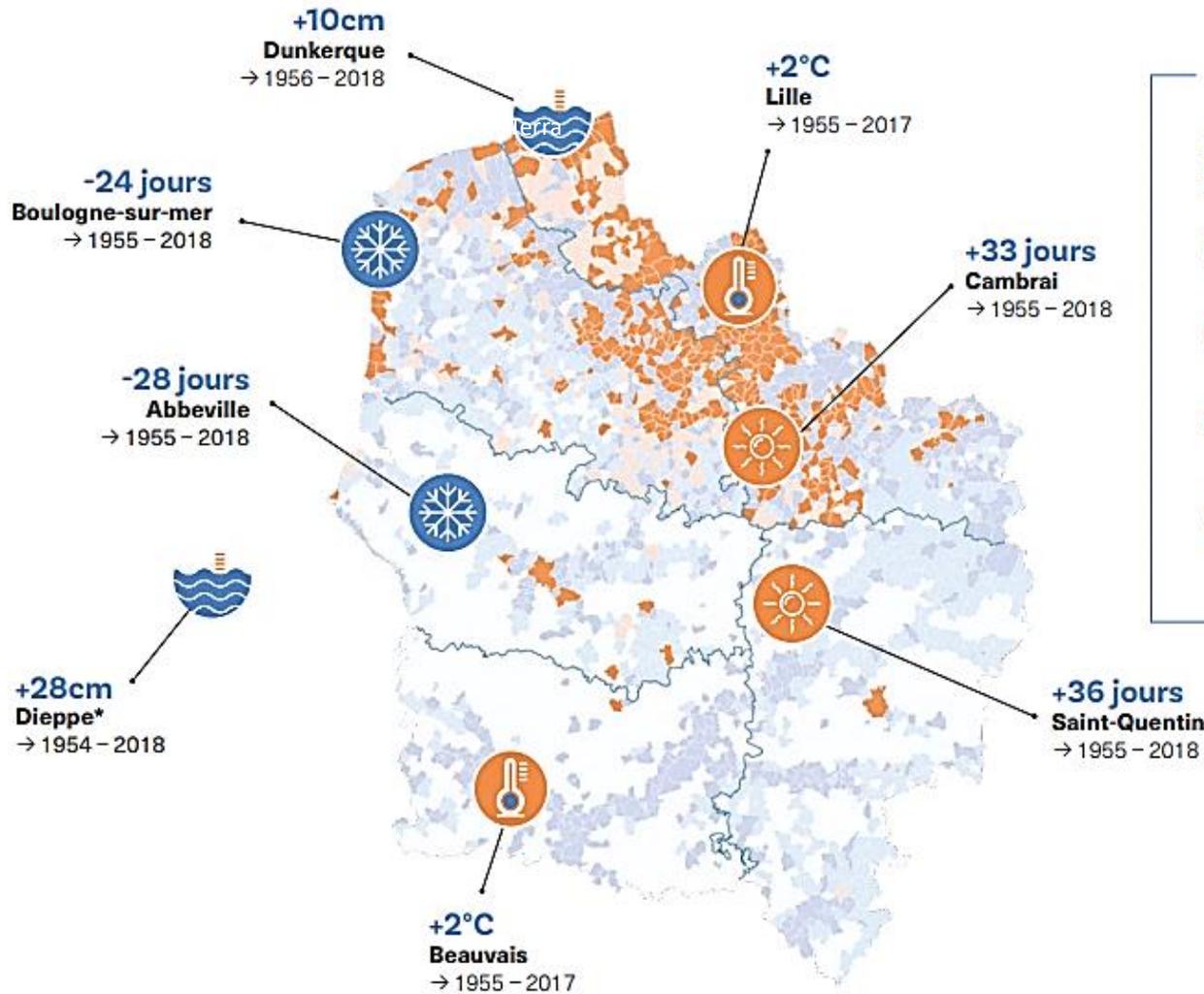
UN TOUR 2025 DE LA COP A CONSTRUIRE	55
-------------------------------------	----

ANNEXES 59

DES OUTILS POUR VOUS AIDER DANS VOS PROJETS	59
---	----

Une urgence à agir





L'Accord de Paris fixe l'objectif de rester bien en-dessous de 2°C de réchauffement mondial par rapport à l'ère préindustrielle et de poursuivre les efforts pour ne pas dépasser 1,5°C.

Cependant nous ne sommes collectivement pas sur la bonne trajectoire : les émissions mondiales de gaz à effet de serre continuent d'augmenter alors qu'il faudrait qu'elles baissent rapidement et fortement pour freiner le changement climatique.

En l'absence de mesures additionnelles, les politiques et engagements actuels de l'ensemble des pays pointent vers un réchauffement mondial autour de 3 °C en 2100. **En France métropolitaine, le réchauffement climatique est plus intense que la moyenne mondiale, et pourrait tendre vers 4 °C sans mesures additionnelles.**

Quelques repères pour les Hauts-de-France au regard de la trajectoire de réchauffement de référence pour le changement climatique (TRACC) en France :

- +3°C en température moyenne annuelle correspond approximativement à la différence entre Lille et Bordeaux ;
- L'année 2022, année la plus chaude enregistrée depuis 1947 en région Hauts-de-France serait une année normale en 2050 ;
- En termes de précipitations estivales, l'été 2022, 2ème été le plus sec depuis 2000 à l'échelle de la France serait un été normal en fin de siècle.

Par ailleurs, les espaces sont fragmentés et ceux disponibles et interconnectés pour la biodiversité représentent en moyenne des surfaces de 10,5km², soit 10 fois moins qu'à l'échelle nationale.

Ceci participe à l'érosion de la biodiversité. Ainsi 48% des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées dans la région.

1. Élévation du niveau de la mer et inondations

Inondations et submersions marines : la région possède une importante façade maritime le long de la mer du Nord et de la Manche. Les événements climatiques plus extrêmes et plus récurrents (tempêtes), l'élévation du niveau de la mer due au réchauffement climatique, augmentent les risques de submersion marine, en particulier pour les villes côtières comme Dunkerque et Calais.

Le Nord et le Pas-de-Calais ont été touchés durant l'hiver 2023-2024 par une série d'épisodes de pluies inégales provoquant des inondations successives. Ces crues ont touché 540.000 personnes à des degrés divers et l'Etat a déjà investi à ce stade 293,6 millions d'euros pour faire face à cette situation. Les grands cours d'eau du Nord et du Pas-de-Calais sont régulièrement concernés par les alertes de Vigicrues : l'Aa, la Liane, la Hem, la Lys amont-Laquette, la Lawe - Clarence amont, la Lys plaine, l'Helpe mineure et la Canche. Cela peut avoir des conséquences dramatiques pour les habitants, les infrastructures et l'économie locale, notamment le tourisme et la pêche.

Les rivières comme l'Escaut et l'Oise sont également vulnérables aux crues. Les épisodes de fortes pluies, qui seront plus fréquents, risquent de provoquer des inondations dans les zones urbaines et

agricoles, affectant la sécurité des personnes et la production alimentaire.

2. Températures extrêmes

- **Canicules et vagues de chaleur** : bien que la région soit plus au nord que d'autres parties de la France, le réchauffement climatique entraîne une hausse de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur. Ces épisodes de chaleur extrême peuvent avoir des impacts sur la santé publique, surtout pour les populations vulnérables, mais aussi sur les infrastructures (routes, bâtiments) et les cultures agricoles.
- **Santé publique** : L'augmentation de la température peut entraîner des problèmes liés à la qualité de l'air (notamment la pollution par l'ozone) et des risques accrus de maladies liées à la chaleur, comme les coups de chaleur, ou les maladies vectorielles, particulièrement dans les grandes agglomérations comme **Lille**.

3. Retraits et gonflements d'argile :

- Le changement climatique induit une variation plus importante **des niveaux d'humidité**. Les risques liés au retrait et gonflement des argiles dans la région des Hauts-de-France sont amplifiés par le **changement climatique**. La combinaison de sécheresses plus sévères et de pluies plus intenses risque d'accentuer les mouvements de terrain, affectant les bâtiments, les infrastructures, l'agriculture et l'environnement. Les mesures d'adaptation, comme la surveillance des sols et des

constructions adaptées, pour minimiser les impacts de ces phénomènes géotechniques ont un coût.

4. Impacts sur l'agriculture

- **Modification des cycles agricoles** : Les agriculteurs des Hauts-de-France doivent faire face à des conditions climatiques plus extrêmes, telles que des sécheresses prolongées ou des épisodes de pluies intenses. Cela peut perturber les cycles de culture et affecter certaines productions, notamment les céréales, qui représentent une part importante de l'agriculture de la région.
- **Adaptation des pratiques agricoles** : Les exploitations doivent se réorienter pour résister aux nouvelles conditions climatiques, ce qui implique des investissements dans de nouvelles techniques de gestion de l'eau, des cultures résistantes à la chaleur et l'adoption de pratiques agricoles plus durables.

5. Biodiversité et écosystèmes

- **Perte de biodiversité** : Les **écosystèmes naturels** de la région (espèces, zones humides, forêts, etc.) sont également vulnérables au changement climatique. Des modifications dans les conditions climatiques, telles que les changements de température ou les périodes de sécheresse prolongée, peuvent nuire à la flore et à la faune locales, affectant ainsi la biodiversité. Cela peut avoir des répercussions sur les secteurs comme le

tourisme nature, l'agriculture, qui dépend de cette biodiversité, la gestion des espaces naturels protégés, mais également de tous les services écosystémiques rendus par la biodiversité nature ou la gestion des espaces naturels protégés.

- **Erosion des sols** : L'intensification des événements climatiques, comme les inondations ou les sécheresses, peut entraîner une érosion accrue des sols agricoles et naturels, ce qui compromet la qualité des terres.

6. Énergie et transition énergétique

- **Demande énergétique croissante** : Le réchauffement climatique entraîne des besoins accrus en énergie pour le refroidissement pendant les périodes de chaleur. Cela exerce une pression sur les systèmes énergétiques et la gestion de la consommation.
- **Transition vers les énergies renouvelables** : Les Hauts-de-France sont bien positionnés pour la production d'énergie **éolienne**, mais la transition énergétique nécessitera des investissements dans les infrastructures. Le changement climatique pousse la région à accélérer son passage aux énergies renouvelables pour réduire son empreinte carbone.

7. Économie locale et emploi

- **Secteurs économiques vulnérables** : Certains secteurs économiques de la région, comme le tourisme côtier, l'agriculture ou la pêche, sont particulièrement sensibles aux variations climatiques. Les hausses de températures et les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent affecter leur rentabilité et entraîner des pertes d'emplois.
- **Opportunités pour les industries vertes** : Le changement climatique pourrait aussi créer de nouvelles opportunités dans les secteurs liés à la **transition énergétique**, à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre** et à l'**adaptation au climat**. La région a déjà misé sur la production de batteries et sur les véhicules électriques, par exemple.

8. Gestion de l'eau

- **Gestion des ressources en eau** : Le changement climatique influence la disponibilité de l'eau, avec des périodes de sécheresses prolongées qui affectent les nappes phréatiques, ainsi que des épisodes de fortes pluies, menaçant de provoquer des inondations. Une gestion plus efficace et durable des ressources en eau sera cruciale pour répondre aux besoins d'eau potable, des milieux naturels, de l'agriculture et de l'industrie.

Partie 1 | Présentation du cadre général de la démarche



Les Conférences des Parties (COP) régionales sont mises en place pour contribuer au **processus de planification écologique** engagé par le président de la République en mai 2022, elles en constituent la phase d'opérationnalisation à l'échelle territoriale.

Une planification écologique élaborée au niveau national

La planification écologique, établie au niveau national, vise à répondre aux objectifs de protection de l'environnement fixés à horizon 2030 et 2050 dans le cadre de la **stratégie européenne « Fit for 55 »**, conformément aux engagements internationaux de la France pris dans le cadre de l'**Accord de Paris**.

La première année des travaux du Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), dont la synthèse « Mieux agir » a été publiée à l'été 2023, a abouti à la construction d'un plan concret, cohérent, équitable, et rendu crédible grâce notamment aux trajectoires financières accompagnant les trajectoires physiques de décarbonation. 10 milliards d'euros supplémentaires pour la transition écologique ont été inscrits dans la loi de finances 2024.

Cette deuxième année aura, encore plus largement que la première, mobilisé de nombreuses parties prenantes, et permis de riches échanges pour renforcer la robustesse et la crédibilité du plan. Les sujets déjà travaillés la première année ont été approfondis sous plusieurs angles.

D'abord, la redevabilité, avec la publication d'un tableau de bord de plus de 250 indicateurs offrant la transparence sur les avancées obtenues. Puis l'angle de la mise en œuvre, avec des revues d'exécutions pilotées par le Secrétaire général de l'Elysée démontrant l'adéquation entre les trajectoires, les engagements pris, et les travaux effectivement réalisés dans l'ensemble des secteurs. De nouveaux champs ont également été ouverts, parmi lesquels : la territorialisation et l'association des parties prenantes plus locales, la mobilisation des filières économiques, la question des ressources humaines avec une stratégie « emplois et compétences » et celle des moyens numériques, ou encore l'enjeu de diffusion de la planification écologique, au travers de la formation des 25 000 cadres supérieurs de l'Etat et de l'atelier « Le Bon plan ».

Mobiliser pour accélérer – SGPE – juillet 2024

Ce plan propose **un cadre d'action collectif, qui met en musique les différents cadres stratégiques sectoriels de planification nationale.**

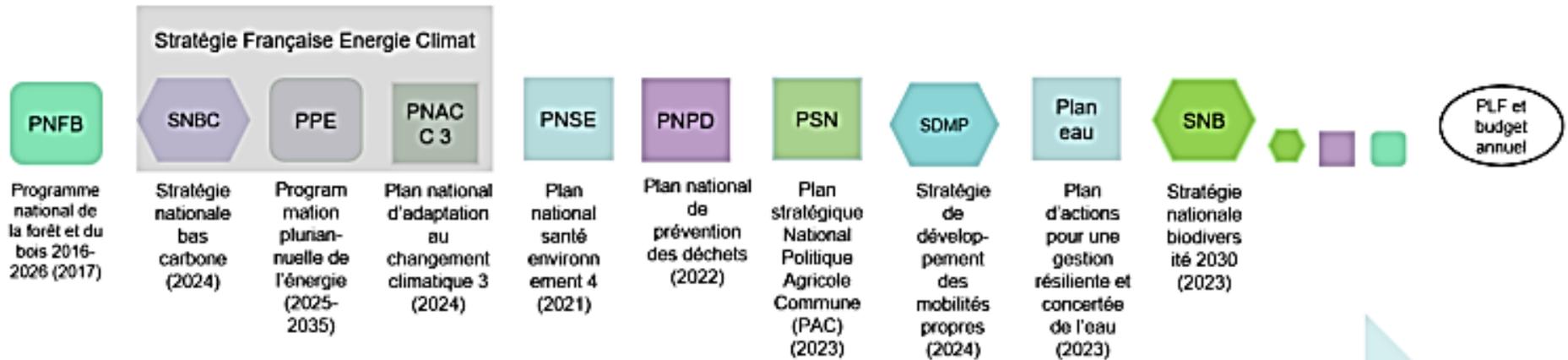
Il détaille, secteur par secteur, les tenants et aboutissants de la transition à opérer, tout **en prenant en compte la dimension systémique** des évolutions nécessaires. Le plan, et l'ensemble des analyses conduites, sont disponibles en ligne sur le site du Secrétariat général à la planification écologique :

<https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/france-nation-verte>

Europe

Pacte vert pour l'Europe (dont paquet « Fit for 55 »)

France



PLANIFICATION ECOLOGIQUE, UNE DEMARCHE POUR :

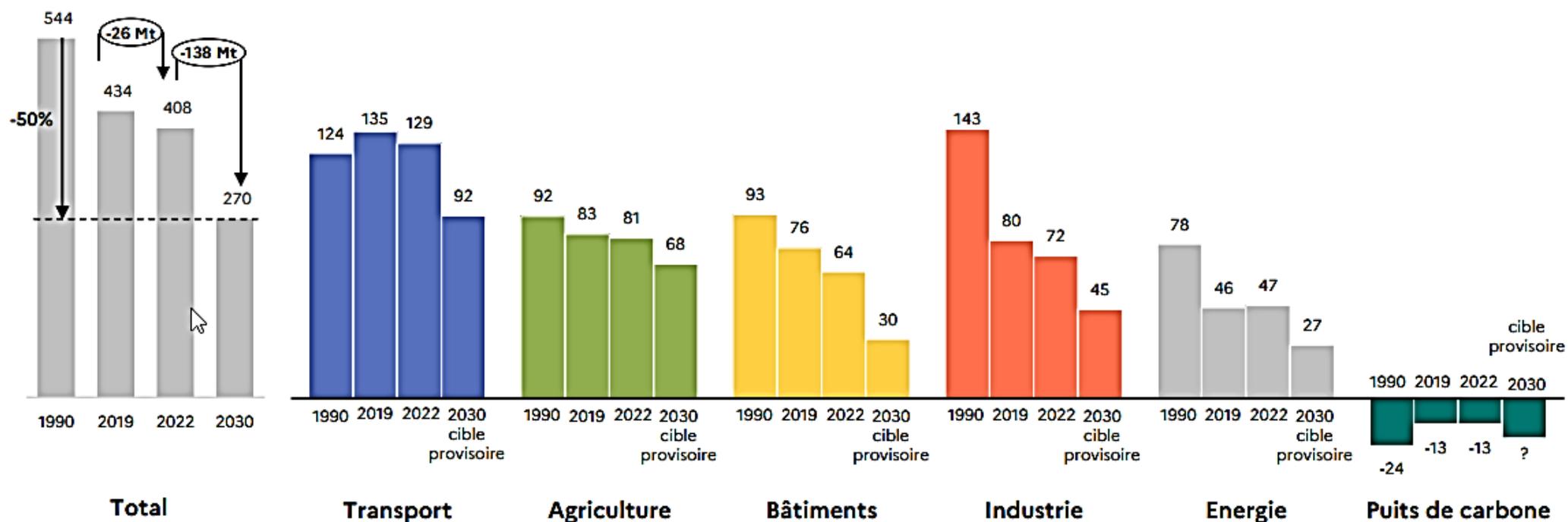
- Expliciter la cohérence globale**
- Vérifier le bouclage énergétique**
- Vérifier le bouclage biomasse**
- Anticiper les besoins en emplois et compétences**
- Conduire une transition juste**
- Accompagner la transition des modes de vie**
- Impliquer toutes les parties prenantes**
- Partager des leviers d'action concrets**
- Se donner un cadre commun de pilotage**
- Vérifier les avancées chaque année**

Une série de cadres de planification sectoriels nationaux, experts, associant de nombreuses parties, mais complexes à saisir dans leur ensemble. La planification écologique doit permettre un passage à l'action coordonné.

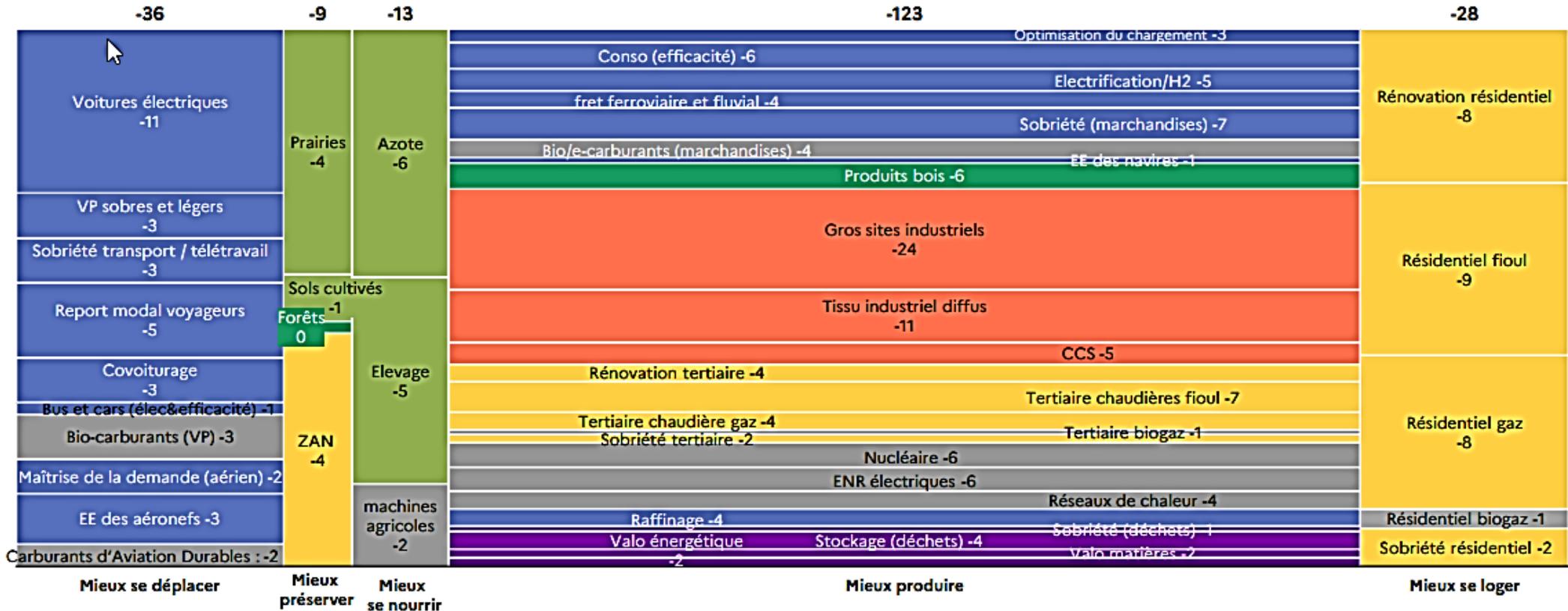
Une déclinaison du plan par secteur, des leviers d'action pour agir

Ce cadre national reprend la question de la transition écologique dans sa dimension systémique et transversale puis repose, en synthèse, les attendus de transition par secteur, en millions de tonnes équivalent CO2 par an.

Emissions annuelles domestiques de GES réalisées en 1990, 2019 et 2022, résultats provisoires des simulations 2030 (en MtCO2e/an)



Afin d'atteindre cette cible de réduction des émissions de GES, et en s'appuyant sur les analyses systémiques et sectorielles, **des leviers d'action, très concrets, ont été définis :**



Panorama national des leviers de décarbonation : chaque levier doit permettre de contribuer aux objectifs nationaux de 2030 en générant une baisse formalisée ici en millions de tonnes équivalent CO2 par an.

Après une première phase de structuration, le travail s'est poursuivi au niveau national en 2024

Le travail engagé en 2022 et 2023, s'est poursuivi en 2024 au niveau national.

Le premier plan national, a été enrichi, au-delà des volets décarbonation, biodiversité et eau en intégrant les dimensions liées à l'adaptation au changement climatique, et celles liées à la santé et à l'environnement. La Stratégie Française Energie Climat, et ses trois volets (la Stratégie Nationale Bas Carbone, (SNBC), la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), et le Plan National d'Adaptation au changement Climatique (PNACC) ont été finalisés et sont aujourd'hui en consultation. La Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) et le Plan Eau ont été arrêtés.

La sensibilisation, la formation, et l'incitation au passage à l'action, sont également des chantiers à part entière. L'État a d'ailleurs lancé un plan de formation de ses agents sans précédent.

Pour la mise en œuvre du plan, les compétences et l'emploi doivent être accompagnés, filière par filière.

Et, dans ce processus général, l'État se doit d'être exemplaire en engageant la transition de ses services publics.

La territorialisation de la planification écologique constitue une étape décisive de ce dispositif. Il appartient aux conférences des parties, dans chaque région, de s'approprier les éléments issus de ce cadre national pour proposer sa feuille de route 2030.

Principes pour une territorialisation de la planification écologique

La conférence des parties (COP) régionale a été mise en place pour poursuivre les travaux de planification écologique engagés au niveau national. **Cette démarche est fondée sur la co-construction d'une feuille de route régionale partagée, qui acte auprès du niveau national, l'engagement des acteurs en région pour contribuer aux trajectoires de transition de la France.**

Cette feuille de route a vocation à être amendée, corrigée, enrichie chaque année, pour :

- Prendre en compte les nouvelles dimensions de la planification qui ont été travaillées au niveau national, comme par exemple la dimension adaptation au changement climatique (PNACC3). La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), sera territorialisée par l'Etat, et constituera une contribution au volet biodiversité de la COP. Le plan Eau sera, de la même manière, décliné au niveau régional et constitutif de la COP.
- Intégrer de nouvelles contributions, et projets du territoire ;
- Faire évoluer, après évaluation les engagements pris en année N, en année N+1.

L'approche des COP régionales est donc itérative.

Et dans ce dispositif, les réflexions sur le territoire nourrissent les travaux nationaux, et les travaux au niveau national structurent et alimentent les travaux sur le territoire.

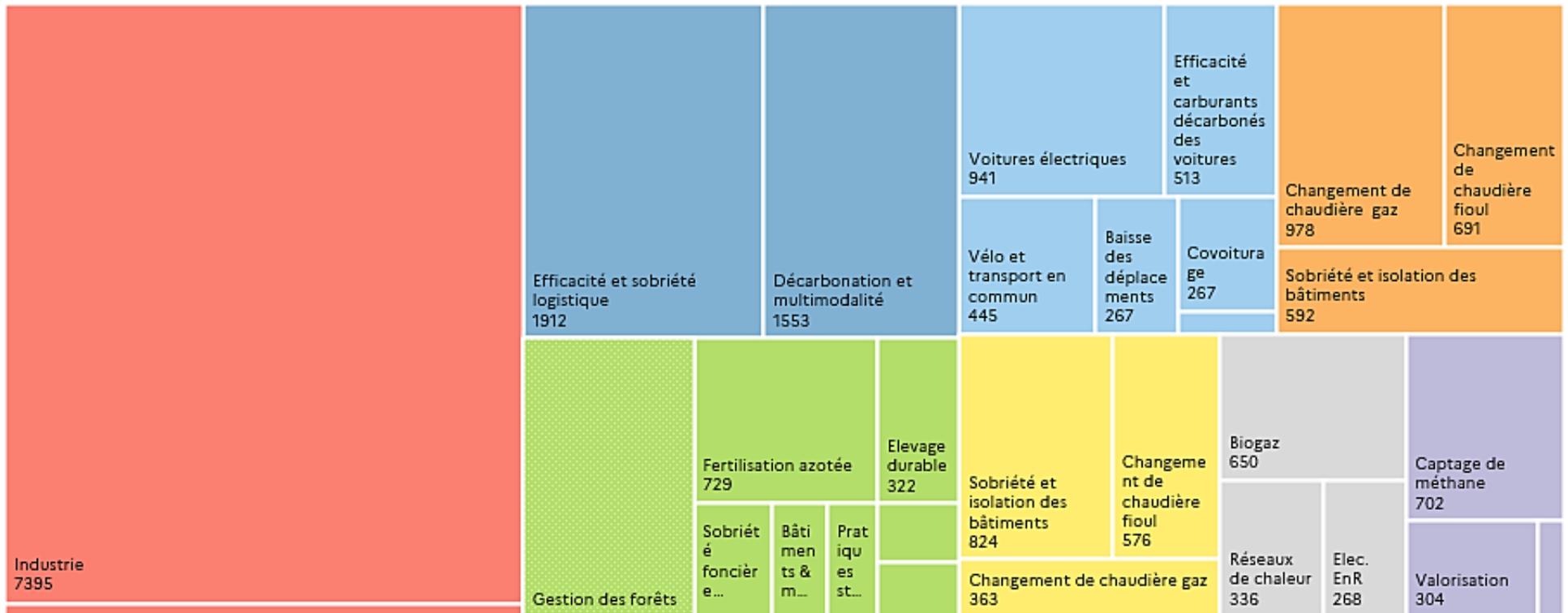
Des éléments méthodologiques à adapter en région

Le panorama des leviers d'action permettant de rendre possible les trajectoires sectorielles de décarbonation, établi au niveau national, a été décliné au niveau territorial. Ainsi deux propositions de panoramas des leviers régionaux ont été faites. N'ont été gardés que

les leviers d'action qui sont effectivement à la main des acteurs en région.

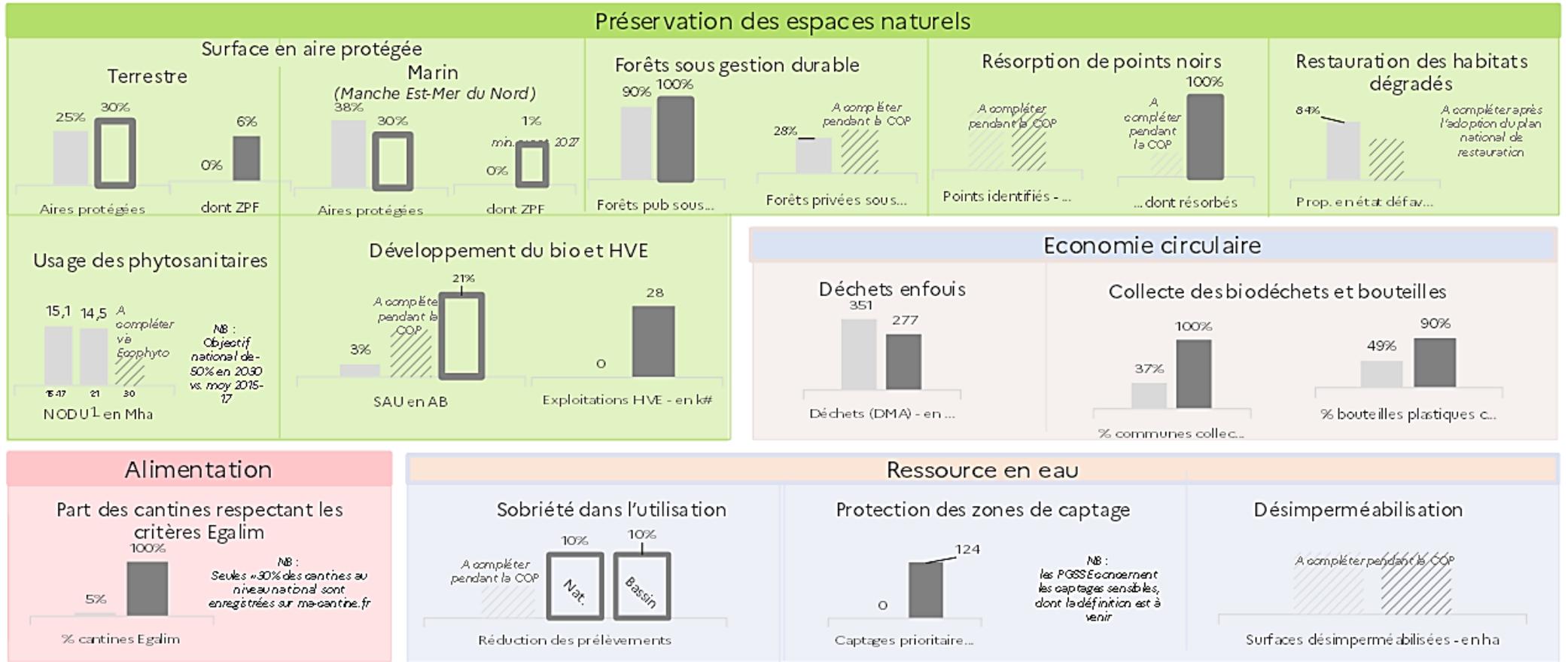
Ces deux panoramas sont une première proposition. Ils ont été mis en débat, pour appropriation et ajustement, au niveau régional.

Panorama des leviers de décarbonation proposés pour les Hauts-de-France



(1) Produits bois : 174 ktCO₂e. (2) Bâtiments & machines : 151 ktCO₂e. (3) Pratiques stockantes : 134 ktCO₂e. (4) Gestion des haies : 113 ktCO₂e. (5) Gestion des prairies : 108 ktCO₂e. (6) Bus et cars décarbonés : 53 ktCO₂e. (7) Prévention des déchets : 60 ktCO₂e. * Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Panorama des leviers biodiversité et ressources en Hauts-de-France

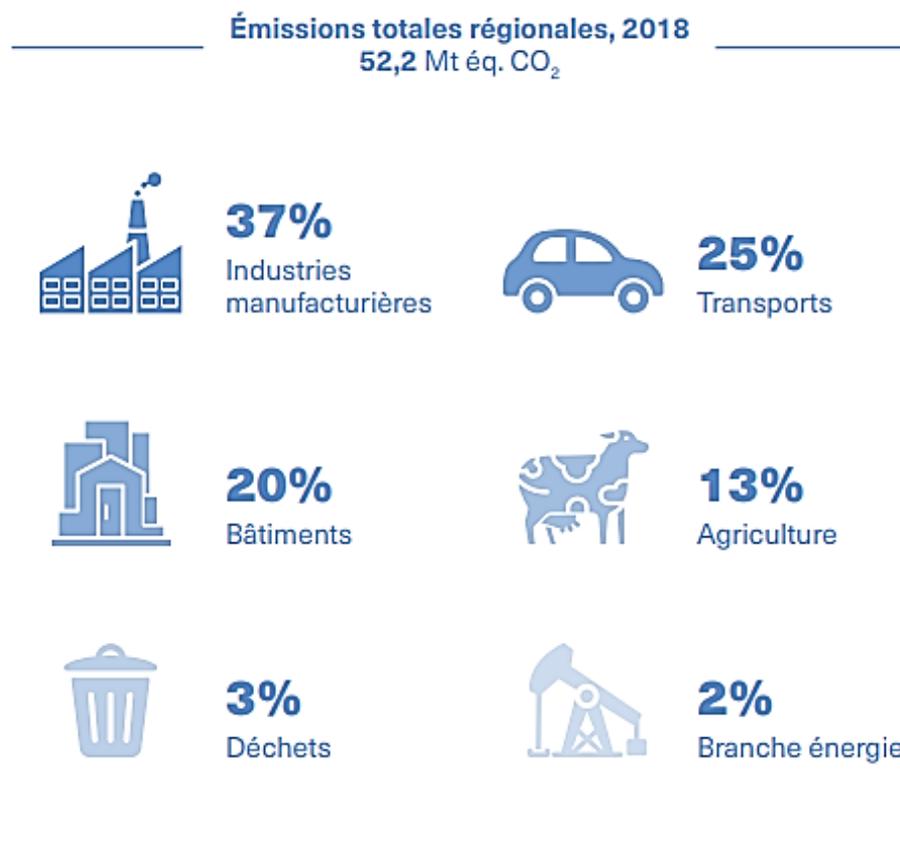


■ Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22) ■ Objectif régionalisé indicatif en 2030 □ Objectif national ou supra-régional



Partie 2 | Méthodologie de co-construction en Hauts- de-France

Rappel des émissions GES par secteur en Hauts-de-France



Émissions totales de GES en 2018,

Source : Tour d'horizon climat énergie en hauts-de-France, observatoire climat Hauts-de-France, <https://www.observatoireclimat-hautsdefrance.org/Les-ressources/Ressources-documentaires/Tour-d-Horizon-Climat-Energie-en-Hauts-de-France-edition-2022>

Précautions de lecture :

Le calcul des GES de l'observatoire Climat des Hauts de France diffère quant au traitement du volet énergie :

« La branche énergie comprend uniquement les émissions liées au raffinage du pétrole et à l'extraction et la distribution de combustibles gazeux. En effet, par convention (format PCAET), les émissions liées à la production d'électricité, de chaleur et de froid sont prises en compte sur le lieu de consommation. Elles sont ainsi intégrées aux calculs des secteurs comme l'industrie ou le bâtiment, ou encore dans ceux des territoires hors région vers lesquels l'énergie produite en Hauts-de-France est exportée. En Hauts-de-France, le total des émissions liées à la production globale d'énergie (consommée sur le territoire ou non) représente 7,5 Mt éq. CO₂. » Tour d'horizon climat énergie en hauts-de-France, observatoire climat Hauts-de-France

Dans l'exercice de planification écologique, sont considérées les émissions directes du secteur (i.e. combustion d'énergies fossiles dans la production d'énergie) à savoir : production électrique, réseaux centralisés de chaleur (scope 1). Sont aussi comptabilisées les émissions indirectes (scope 2) des secteurs consommateurs (bâtiments, industrie). Le biogaz est ajouté comme levier clé, et les émissions comptabilisées sont les émissions évitées (baisse de la consommation de gaz naturel notamment).

Des objectifs de décarbonation pour la COP Hauts-de-France conformes à ceux arrêtés dans le SRADDET

En application de dispositions législatives et réglementaires, le SRADDET fixe des objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie et d'atténuation du changement climatique. La promulgation de la loi Climat et Résilience d'août 2021 a entraîné un travail de modification des volets Climat Air Energie, déchets et gestion économe de l'espace du SRADDET adopté en 2020 afin de prendre en compte la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et, en particulier, l'objectif de neutralité carbone dès 2050 pour le territoire français.

Ainsi, le SRADDET définit des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre à court et moyen termes, dits « budgets carbone », en millions de tonnes équivalent CO₂ (MteqCO₂) à l'horizon de l'année médiane des budgets carbone les plus lointains, soit aux années : 2021, 2026 et 2031 et à l'horizon 2050.

La méthodologie d'élaboration du scénario « SNBC régionalisée » inscrit dans le SRADDET modifié

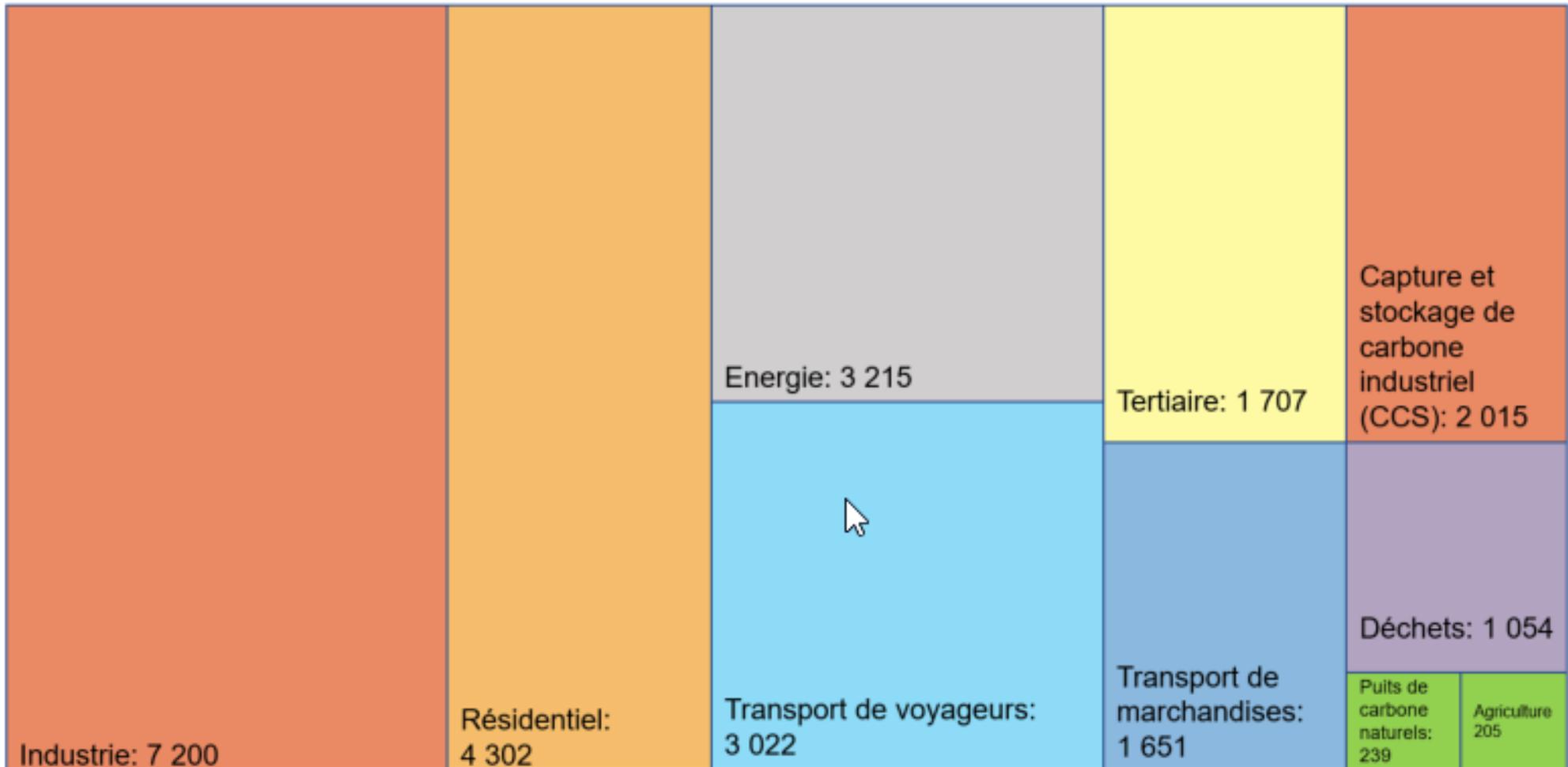
Les travaux de scénarisation ont été réalisés en 2023 avec l'aide des cabinets d'études Enerdata et Energie.

- La collecte des données historiques a été réalisée auprès de sources officielles nationales (SDES, INSEE) et régionales (Observatoire Climat Hauts-de-France, Atmo Hauts-de-France) ;

- Le scénario a été réalisé à partir d'une modélisation de la demande énergétique Bottom-up pour les secteurs des transports, du résidentiel, du tertiaire et de l'agriculture ;
- **Le cadrage national de la SNBC en cours a été adapté au contexte local en fonction de l'analyse de l'état des lieux et des projets en cours ;**
- Les hypothèses et les premiers résultats de modélisation ont été soumis à discussion des territoires de PCAET et des acteurs socio-économiques lors de l'étape de concertation afin que le scénario reflète au mieux les dynamiques propres au territoire régional ;
- Plusieurs itérations de modélisation ont été réalisées pour prendre en compte l'évolution de certaines hypothèses issues de la concertation (dont les secteurs industriels et la Chambre régionale d'agriculture...), de la consultation des Personnes Publiques Associées et de l'arbitrage d'un comité de pilotage régional inter-vice-présidents.

Ainsi, le scénario de décarbonation des Hauts-de-France, dit « scénario SNBC régionalisé », inscrit dans le SRADDET modifié est issu d'un travail conjoint de modélisation et de concertation. Le « scénario SNBC régionalisée » intègre la feuille de route Rev3.

Panorama des leviers de décarbonation SRADDET pour les Hauts-de-France rapportés à la période 2019 – 2030



Pour la COP des Hauts-de France, le panorama des leviers décarbonation retenu est celui du SRADDET, rapporté à la période 2019-2030.

Analyse comparée des efforts proposés, par secteur, par le SGPE et ceux retenus dans le SRADDET en Hauts-de-France

Secteurs	Part de l'effort attendue pour le secteur dans la proposition globale - SGPE	Part de l'effort attendue pour le secteur dans le SRADDET (2019-2030)	Différence en ktCO2e (objectifs SRADDET- objectifs proposés SGPE)
Industrie	35,00 %	37,44 %	+1646
Transport	27,50 %	19,00 %	-1278
Résidentiel	10,50 %	17,48 %	+2041
Tertiaire	8,15 %	6,93 %	-56
Agriculture, forêt, sols	8,18 %	1,81 %	-1325
Déchets	4,93 %	4,28 %	-12
Energie	5,80 %	13,06 %	+1961

Les choix opérés dans le cadre de l'élaboration du SRADDET –

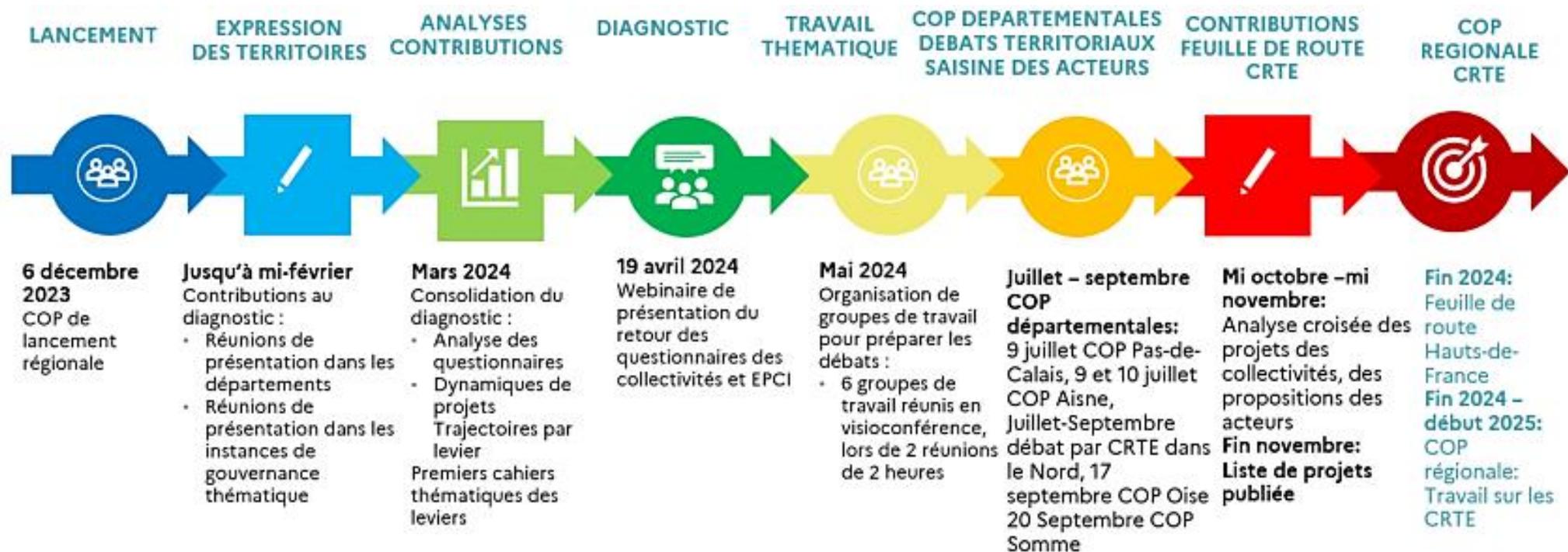
Conseil régional :

- **Le secteur industriel réduit de 44% ses émissions de GES** tandis que la SNBC vise une réduction de 35% des émissions. Cet objectif, comparable à la projection nationale en Hauts-de-France (qui prévoit une réduction de près de 7,8 millions de tonnes de CO₂), intègre une réindustrialisation ciblée, le recours à un mix énergétique décarboné et une forte décarbonation des procédés du secteur des industries lourdes. En lien avec les projets industriels connus à Dunkerque dans la sidérurgie et à Lumbres dans la cimenterie, le

scénario régional fait reposer une partie importante de la réduction des GES sur les technologies de captation et de stockage de carbone industriel.

- **Les secteurs de bâtiments résidentiels et tertiaires sont en première ligne pour réduire les émissions de GES.** L'effort de réduction pour 2030, de l'ordre de 70%, est plus important que la projection nationale. La massification des travaux de rénovation thermique des bâtiments et l'évolution du mix énergétique vers des énergies décarbonées en sont les leviers.
- **La région est une grande région de transit de marchandises et le trafic de marchandises continue d'augmenter.** L'impact du report modal de la route vers le fluvial grâce à l'arrivée du canal Seine Nord Europe ne se fera sentir qu'après 2030, c'est une des raisons qui explique une projection de moindre réduction de GES dans le scénario SRADDET que dans la projection du SGPE d'ici 2030.
- **Le secteur agricole est celui qui réduit le moins ses émissions de GES,** en raison de la volonté de maintenir une agriculture productive et exportatrice.
- **Concernant les énergies renouvelables, le SRADDET vise à ce qu'elles représentent 33% de la consommation finale brute d'énergie en 2030.**

Étapes de travail réalisées



Engager un processus pour « se compter »

Instructions SGPE

« La territorialisation de la planification : une nouvelle étape clé qui s'adapte à chaque territoire ;

« Un enjeu d'harmonisation des démarches infrarégionales existantes, en posant un cadre commun qui permet un dialogue articulé et une vision commune entre les différents acteurs territoriaux ;

« Un enjeu d'intégration des spécificités de chaque territoire dans le plan national pour que les deux exercices (national et territorial) soient mis en cohérence et se nourrissent mutuellement. »

Cette démarche propose d'abord un cadre méthodologique pour suivre les trajectoires de décarbonation, de préservation de la biodiversité et « se compter » collectivement, de l'infra-territorial au national, en passant par les échelles départementales et régionales.

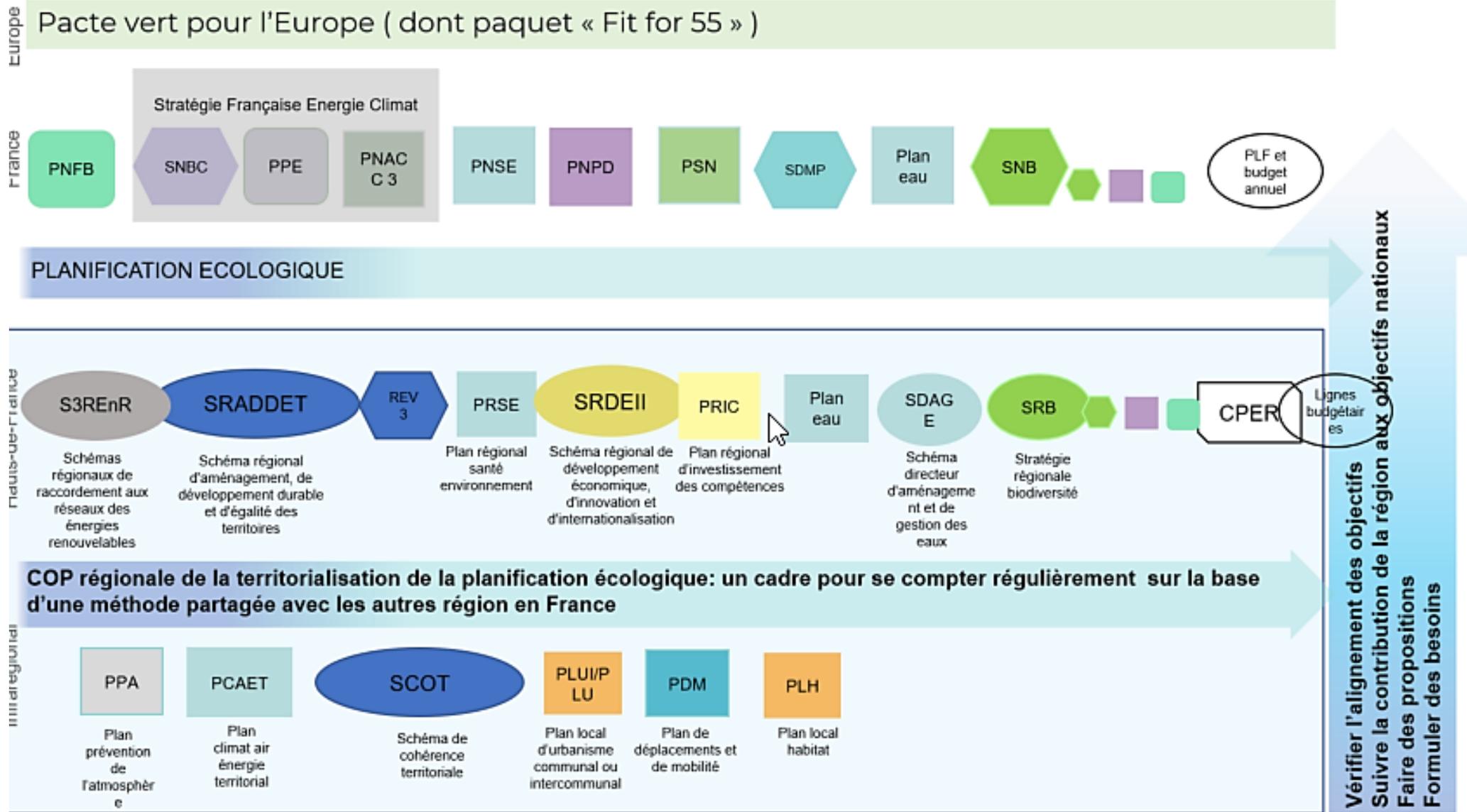
L'exercice de territorialisation de la planification écologique ne consiste pas à récrire le schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixées par le Conseil Régional pour la plupart des sujets que traite la planification écologique au niveau national.

Il ne s'agit ni de fixer de nouveaux objectifs sectoriels ni de reformuler une stratégie globale.

Au contraire, la territorialisation de la planification nationale s'appuie sur la planification régionale et vise à capitaliser sur les démarches motrices en région. A ce titre, la planification écologique a vocation à valoriser les projets qui se mettent en place dans le cadre de la démarche REV3 portée par la Région et la chambre de commerce et Industrie de la région.

Mais elle laisse aussi la place à toute proposition nouvelle et peut être le lieu d'une interpellation du niveau national.

L'enjeu est de se doter d'un cadre pour programmer, mettre en œuvre et évaluer régulièrement nos projets et progresser, ensemble, dans un pas de temps très contraint, puisque la planification écologique vise des résultats à 2030.



Des leviers d'actions à activer

Ce cadre méthodologique s'appuie sur les leviers identifiés au niveau national et « activables » sur le territoire.

Dès lors, l'objectif est bien de vérifier comment chacun des projets mis en œuvre en région contribue à faire « bouger » ces différents leviers.

Il s'agit donc, ensemble, d'œuvrer à l'émergence et la mise en place des projets à même d'impacter positivement le territoire au regard des enjeux de la planification écologique.

Ce cadre méthodologique est facilement appropriable et doit permettre d'être mobilisé à toute échelle de projet

Panorama des leviers de
décarbonation

Panorama des leviers de
biodiversité et ressources

		Climat	Biodiversité	Ressources	Adaptation	Santé
Transport de voyageur	Véhicules électriques	X		X		X
	Bus et cars décarbonés	X		X		X
	Réduction du besoin de déplacements	X				X
	Covoiturage	X				X
	Report modal	X				X
Transport de marchandises	Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés	X		X		X
	Fret décarboné et multimodalité	X		X		X
Bâtiments	Efficacité et sobriété logistique	X				X
	Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel)	X	X	X	X	X
	Changement de chaudière à fioul (résidentiel)	X				
	Changement de chaudière à gaz (résidentiel)	X				
	Sobriété et isolation des bâtiments (tertiaire)	X	X	X	X	X
	Changement de chaudière à fioul (tertiaire)	X				
Energie	Changement de chaudière à gaz (tertiaire)	X				
	Electricité renouvelable	X	X	X		
	Biogaz	X	X	X		
Industrie	Réseaux de chaleur décarbonés	X		X		
	Grands sites industriels	X	X	X		X
	Industrie diffuse	X		X		X
Déchets	Produits bois	X	X	X		
	Captage de méthane dans les ISDND	X		X		
	Valorisation matière des déchets	X		X		
Agriculture et sols	Prévention des déchets	X		X		
	Changements de pratiques de fertilisation azotée	X	X			X
	Elevage durable	X	X		X	X
	Bâtiments & Machines agricoles	X				X
	Gestion des haies	X	X	X	X	
Espaces naturels	Gestion des prairies	X	X	X		
	Pratiques stockantes	X	X		X	
	Sobriété foncière	X	X	X		
	Gestion des puits forestiers	X	X	X	X	
	Forêts sous gestion durable	X	X	X	X	
	Points noirs prioritaires de continuité écologique		X			
Agriculture et sols	Surface en aire protégée		X			
	Restauration des habitats naturels		X		X	
Alimentation	Réduction de l'usage des produits phytosanitaires		X	X		X
	Agriculture biologique et de HVE		X	X		X
Eau	Loi Egalim / Climat & Résilience		X			X
	Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau			X	X	
	Protection des zones de captage d'eau		X	X	X	
Déchets	Désimperméabilisation des sols			X	X	
	Mise en décharge	X		X		X
	Taux de collecte	X		X		X

Construire à partir des territoires

Instructions SGPE

« Un enjeu d'appropriation au niveau territorial de la nécessité de la décarbonation et la préservation de la biodiversité et de l'impact spécifique à chaque territoire ;

« Un enjeu de mobilisation de l'ensemble des collectivités territoriales en vue d'un partage de l'effort équilibré ;

« Un objectif de mise en œuvre des actions des collectivités territoriales pour identifier des solutions 2030 dans leurs compétences. »

La complexité des sujets à traiter, la diversité des thématiques et le foisonnement des initiatives, d'ores et déjà à l'œuvre sur le territoire régional, impliquent de travailler avec humilité et pragmatisme.

La démarche de la COP en Hauts-de-France s'appuie sur une posture d'écoute vis-à-vis des partenaires, et sur un processus résolument tourné, dans un premier temps, vers les territoires, EPCI et groupements de communes. Ce premier exercice de COP a une visée

clairement programmatique et l'enjeu est bien de faire émerger des projets dans les territoires et d'organiser la mobilisation de chacun pour leur mise en œuvre.

Ce premier tour de COP, doit permettre de fonder la reprise des anciens Contrats de relance et de transition écologique pour en faire des **Contrats de réussite pour la transition écologique (CRTE)**.

Ainsi, les projets qui ont émergé ont été discutés et inscrits dans la feuille de route Hauts-de-France. Ils ont vocation à être contractualisés dans les nouveaux CRTE avant la fin de l'année 2024.

Cette nouvelle génération de CRTE proposera un cadre de travail renouvelé. Ils seront révisés annuellement, pour tenir compte de l'avancée et l'évaluation des projets, en intégrer de nouveaux, notamment au regard des travaux annuels de la COP. Ainsi, l'analyse des CRTE réalisée par l'Agence régionale de biodiversité (ARB) a mis en avant l'enjeu de renforcer les actions biodiversité dans ces derniers

Cadre de mise en cohérence des engagements de l'État auprès des territoires, ils feront l'objet d'un suivi régulier et collégial.

Constituer un « vivier » de projets COP

Les débats territoriaux ont permis de construire un dialogue avec les EPCI et acteurs territoriaux, autour des projets à mettre en œuvre pour contribuer aux objectifs de la planification écologique.

Ces échanges ont été construits sur l'analyse préalable formulée dans le cadre des groupes techniques, qui ont cherché à qualifier les projets souhaitables, les freins et facteurs de réussite.

Avec l'accompagnement des services de préfectures de département et des DDT(M), les EPCI et groupements de communes ont été invités à proposer, via un outil en ligne, leur potentiel de projet, en explicitant leur nature, leur niveau de maturité, les besoins associés pour leur mise en œuvre et les freins potentiels à lever.

Les projets ont ainsi été collectés. Ils ont été analysés par les services départementaux et régionaux de l'Etat en charge de la politique publique correspondante, et par les agences et opérateurs de l'Etat.

Pour chaque CRTE, un premier vivier de projets a été ainsi qualifié en première lecture. Les financements potentiels et l'accompagnement en ingénierie possible sont identifiés. Cette base de travail partagée doit faciliter la concrétisation des actions en permettant d'anticiper au mieux, la mobilisation des moyens nécessaires.

Ce vivier de projet représente le potentiel de projets des territoires, pertinents au regard de la COP, qui contribuent à une accélération/massification des actions ou qui proposent une innovation.

Cela doit permettre d'engager un processus pluriannuel :

- **Repérer les projets le plus en amont possible** : construire le dialogue Collectivités/Etat très tôt, orienter et accompagner leur maturation ;
- **Accompagner** : outiller les territoires et les sous-préfectures, activer les guichets d'ingénierie. Trier et prioriser, au regard des enjeux, au regard des financements possibles ;
- **Mettre en œuvre** : anticiper l'inscription des projets dans les dispositifs ad hoc de financement et d'accompagnement. Ne pas prendre de court les porteurs de projets, accompagner les territoires les moins alertes pour « capter » les aides ;
- **Suivre et évaluer** : suivre la bonne réalisation des projets, mesurer et corriger la tenue des trajectoires au regard des objectifs fixés pour gagner en efficacité.

Le premier socle de la feuille de route en Hauts-de-France est le vivier de projets repérés dans les territoires. Ils ont été analysés et seront travaillés dans le cadre des nouveaux CRTE en 2025

Articuler l'offre d'ingénierie autour des projets de territoire

Les agences et opérateurs de l'État, jouent un rôle particulièrement important dans la démarche. L'ADEME, l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, les Agences de l'eau, l'OFB sont mobilisés, de manière articulée, au service des projets de territoires.

Cette approche se concrétise d'ores et déjà, dans le cadre de la création des **guichets uniques de l'ingénierie** mis en place par les préfetures en 2024, présentés par chaque préfeture de département dans le cadre des comités locaux de cohésion des territoires (CLCT).

Les guichets uniques de l'ingénierie proposent à chaque territoire deux interlocuteurs privilégiés, le sous-préfet et un cadre de la DDT(M), pour faciliter la mobilisation de l'ensemble des opérateurs au service des projets de territoire. L'objectif est de faciliter et fluidifier les échanges de manière à mobiliser au mieux les offres de financements et d'ingénierie existantes.

Le vivier de projets constitué dans le cadre de cette démarche a fait l'objet d'une première analyse par les agences et opérateurs de l'Etat, avant d'être retenus dans la COP.

Les projets ainsi renseignés ont été ensuite directement versés dans les outils de suivi des préfetures, facilitant la continuité du dialogue engagé.

L'outil « Aides territoires » sera déployé en 2025 et facilitera encore le dialogue entre les collectivités et l'Etat.

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr>

Cet outil doit permettre à chaque porteur de projet de trouver aisément les aides disponibles sur son territoire. (Cf. Annexes – des outils pour vous aider) mais aussi de dialoguer avec ses interlocuteurs Etat.

Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des nouveaux CRTE, des revues de projets collectives, au niveau départemental, devront être organisées régulièrement pour garantir cette fluidité dans les échanges et cette bonne mobilisation de chacun.

L'objectif inhérent au processus de territorialisation de la planification écologique est de simplifier la mobilisation des moyens d'ingénierie et de financements, au service des projets de territoires.

Favoriser l'approche intégrée au niveau infra-territorial en s'appuyant sur les PCAET

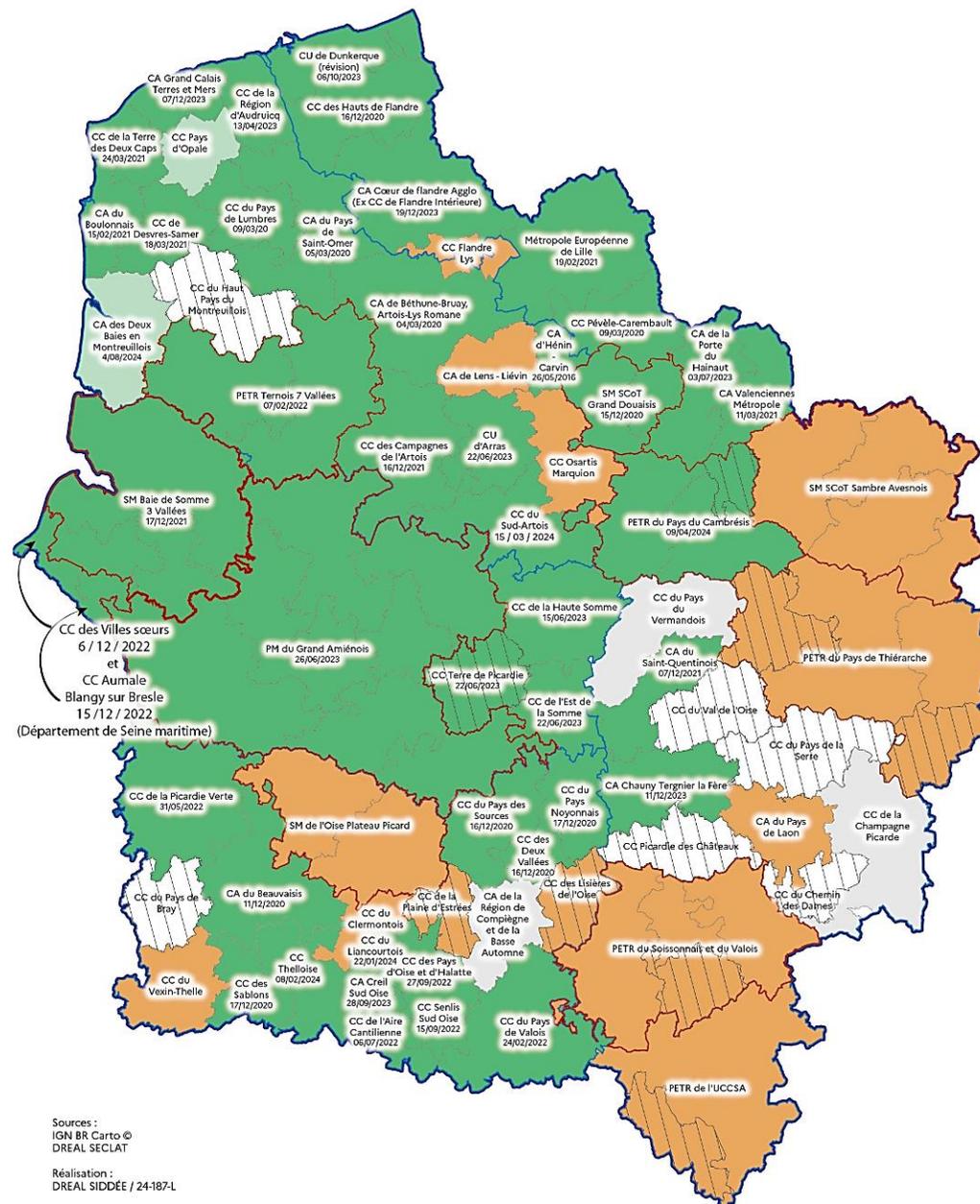
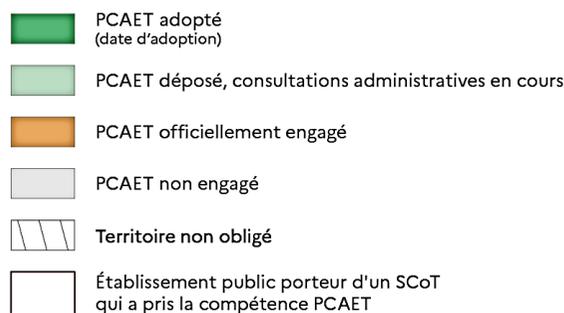
Les collectivités locales travaillent déjà de longue date à répondre aux enjeux posés par le changement climatique.

Les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) constituent le plan d'action arrêté pour chaque territoire.

Coconstruits avec les acteurs du territoire, appuyés sur des diagnostics fournis, les PCAET retiennent une série d'actions et de projets à mettre en œuvre.

Les PCAET doivent être la première source à mobiliser pour constituer le vivier des projets COP.

La démarche engagée à travers l'exercice de territorialisation de la planification écologique vise aussi à mieux articuler planification et contractualisation, dans une approche cohérente.



S'appuyer sur les dynamiques et instances en place, travailler la mise en convergence

Les COP sur les territoires sont des exercices itératifs : les échanges et les projets en co-construction sont enrichis chaque année pour progresser au fil du temps. L'ensemble des parties prenantes du territoire est consulté et impliqué.

Pour la première itération de la démarche, en 2024, la cible prioritaire porte sur les EPCI (intercommunalités et communes) pour engager l'exercice de planification, de manière concrète en sélectionnant des projets dans les territoires, dans la perspective de la contractualisation Etat-collectivités territoriales. **Cependant, les représentants de la société civile et du monde économique, sont particulièrement concernés par les enjeux et doivent être impliqués dans la démarche.**

Les instances de travail et d'échanges, où les acteurs du monde social et économique siègent et où se mettent en œuvre les politiques et les projets, sont légitimes pour porter les sujets sectoriels de la COP : elles ont été sollicitées pour apporter leurs contributions à la feuille de route finale, et seront régulièrement sollicitées dans la suite des travaux sur le territoire.

L'objectif assumé est d'additionner les capacités à faire. Aussi, les instances de gouvernance thématiques déjà en place en Hauts-de-France ont toute leur place dans la démarche des COP :

- ✓ Comité régional de la biodiversité
- ✓ Comité de bassin Artois Picardie
- ✓ Comité de bassin Seine Normandie
- ✓ Comité régional de l'habitat et de l'hébergement
- ✓ Comité régional de l'énergie
- ✓ Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural
- ✓ Commission régionale des grandes cultures
- ✓ Comité régional bois-forêts
- ✓ Comité régional pour l'alimentation

Les objectifs de la planification écologique nationale ont vocation à être poursuivis dans ces différentes instances. En effet, les grandes stratégies nationales sectorielles sont alignées sur la planification écologique. Les instances de gouvernance régionales sectorielles sont le lieu de la territorialisation de ces cadres nationaux. Ainsi, par exemple, les objectifs de développement des ENR formalisés dans le cadre du Comité régional de l'énergie ont vocation à être les objectifs retenus dans le cadre de la COP sur le même sujet.

Point spécifique sur la COP en Somme

Suite au lancement de la COP en Somme le 18 décembre 2023, M. Rollon MOUCHEL-BLAISOT, préfet de la Somme, avec l'appui de M. Stéphane HAUSSOULIER, président du Conseil départemental ont décidé d'engager un travail collégial pour enrichir la démarche de la COP et mobiliser à l'échelle départementale toutes les parties prenantes.

Des réunions de travail avec les intercommunalités, ainsi qu'avec les acteurs socio-économiques, ont été tenues, dès le début de l'année 2024, pour partager les éléments de diagnostic et recenser les bonnes pratiques déjà en place dans le département.

Au printemps, ont été organisées sur des sujets prioritaires avec l'ensemble des acteurs concernés :

- DES ASSISES DE L'EAU, ALIMENTÉES PAR DES REUNIONS SPECIFIQUES AVEC LES RESPONSABLES DES DEUX SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE), D'AUTRES SUR LES CAPTAGES D'EAU PRIORITAIRES, LE RETOUR D'EXPERIENCE SUR LA GESTION VOLUMETRIQUE EN PERIODE DE SECHERESSE, LA PREVENTION DES INONDATIONS...
- DES ASSISES DE L'ENERGIE ;
- DES ASSISES DE LA SOBRIETE SOUS TOUTES SES FORMES.

Ces temps d'échanges ont permis d'identifier et de valoriser des projets et des bonnes pratiques d'ores et déjà à l'œuvre sur le territoire.

Le travail s'est poursuivi fin d'année 2024 pour établir des feuilles de routes départementales par secteur d'activités.



Le dossier de la COP en Somme est disponible ici :

<https://www.somme.gouv.fr/contenu/telechargement/50257/333904/file/COP%20Bonnes%20pratiques%20d%C3%A9cembre%202024.pdf>



Partie 3 | Accompagner la réalisation des projets de transition écologique sur les territoires

Ce que nous apprend le questionnaire rempli, par les EPCI et groupements de communes, au début de la démarche

Pour engager cette démarche, un questionnaire, proposé par le secrétariat général à la planification écologique, a été envoyé aux collectivités de la région (conseil régional, conseils départementaux, EPCI en leur demandant de faire une réponse en lien avec leurs communes).

L'objectif était de prendre la mesure du degré d'appropriation de chacun des leviers par les collectivités, et de déterminer quelles étaient leurs priorités d'actions et les besoins d'accompagnement des parties prenantes.

Malgré le caractère un peu fastidieux de l'exercice, chacun a joué le jeu. Le conseil régional, les conseils départementaux et 76% des EPCI ont répondu. 61 communes, un PNR et un Pays ont également contribué.

Y était détaillée chacune des actions possibles pour la collectivité sur ses domaines de compétences, et les questions posées étaient :

- Est-ce que cette action est pertinente pour mon territoire ?

- Est-ce que l'action de la collectivité est à la hauteur des enjeux ?
- Est-ce que l'action de l'ensemble des parties prenantes est à la hauteur des enjeux ?

Ce questionnement, relativement simple, relevant d'une appréciation générale, mais construit sur un détail très poussé des actions possibles a permis de réaliser un premier portrait de la mobilisation des collectivités et des marges de progrès à trouver.

L'expression croisée des territoires

Analyse du questionnaire en Hauts-de-France

Le diagnostic territorial sur le territoire des Hauts-de-France a été bâti sur la base de l'analyse des réponses aux questionnaires des collectivités territoriales. Cette analyse a été menée selon 3 axes :



VISION GLOBALE

- Comparaison des leviers et perception de l'importance x maturité de l'action territoriale



VISION PAR TYPE DE COLLECTIVITÉS ET DE TERRITOIRES

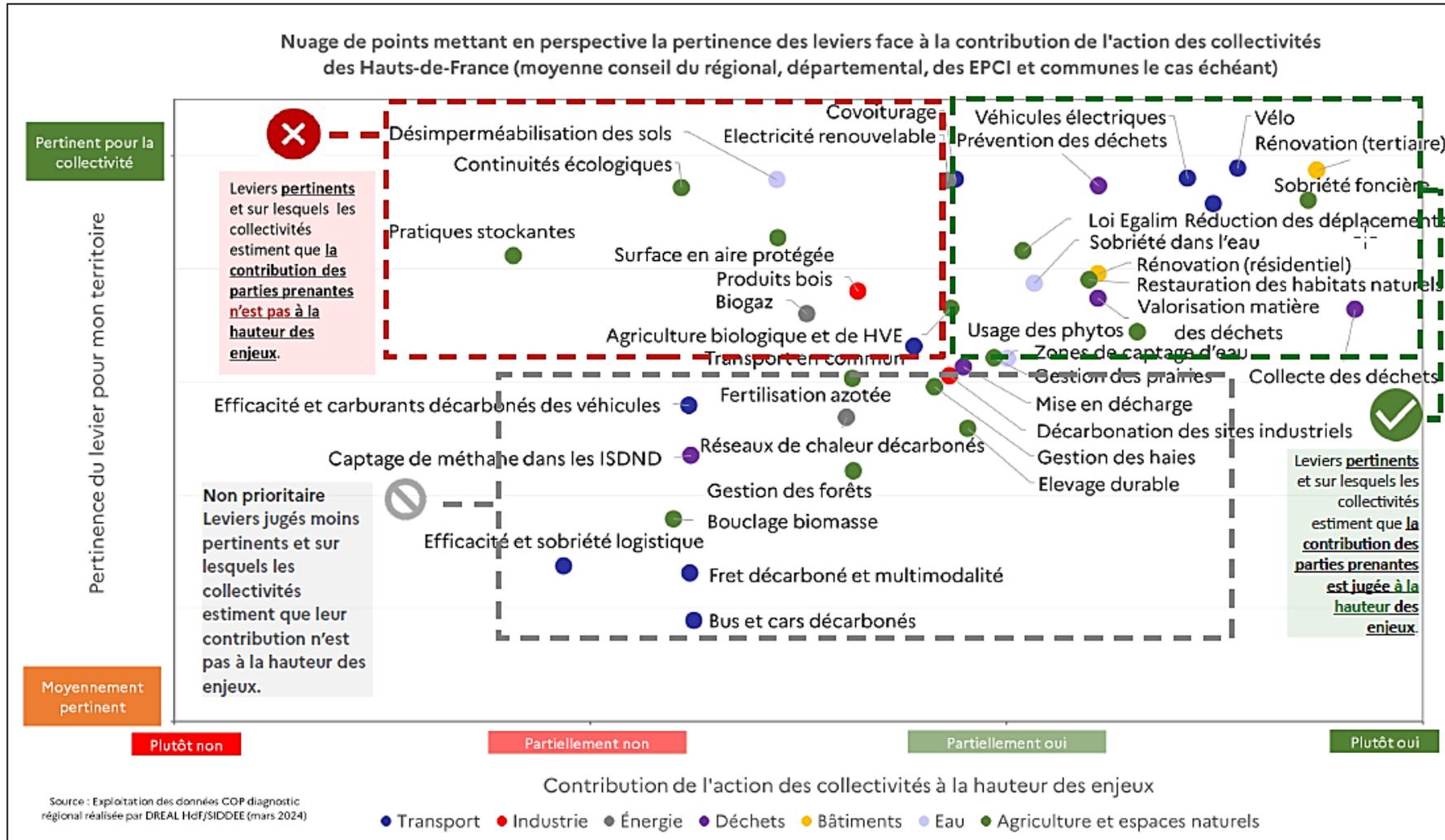
- Par type de collectivité
- Par type de territoire :
 - Urbain vs rural
 - Par département



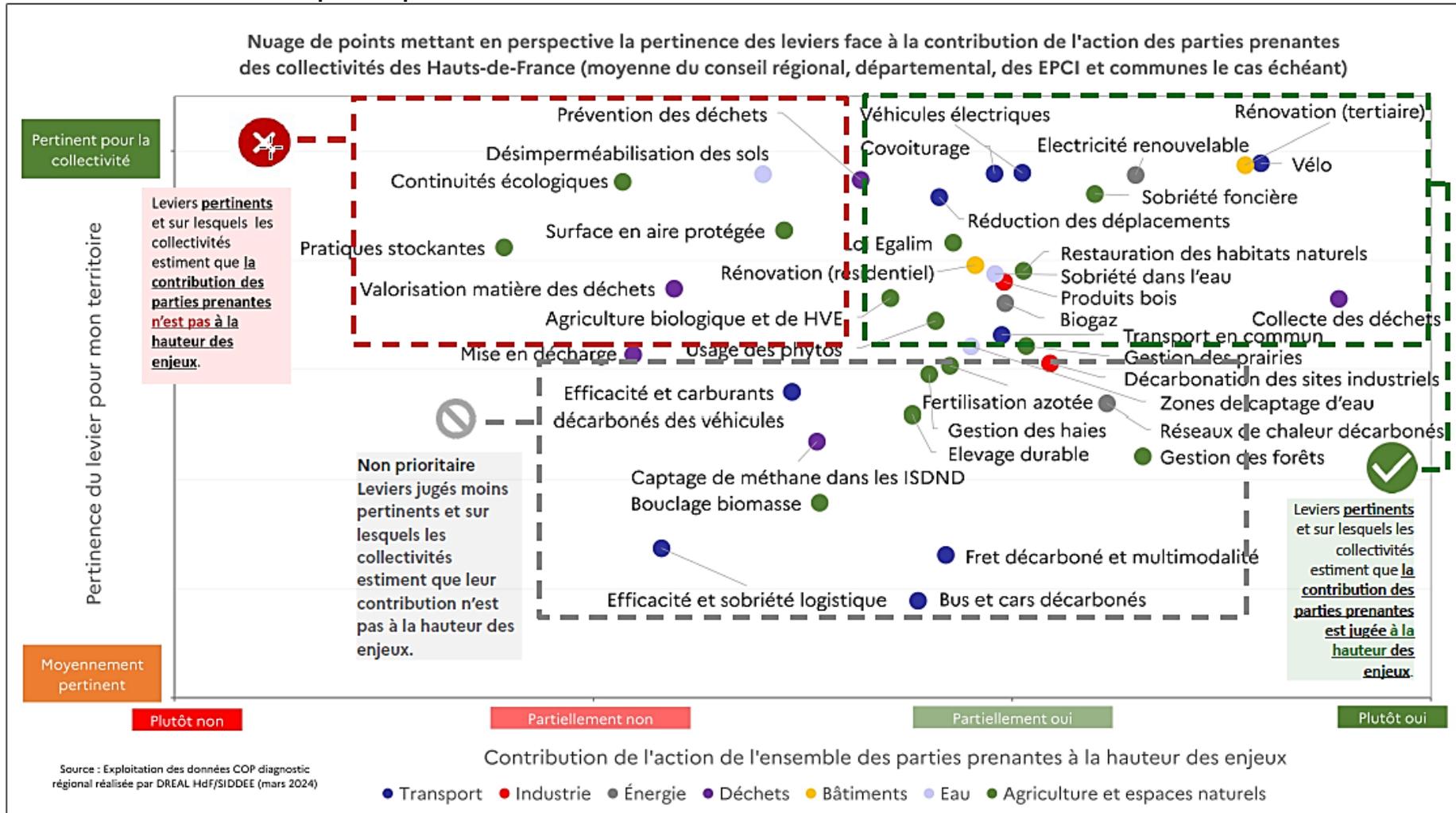
VISION PAR LEVIER

- Perception du niveau de mise en œuvre
- Actions plus ou moins mises en œuvre et commentaires associés

La première analyse du questionnaire vise à vérifier la corrélation entre la **pertinence relevée du levier d'action** et le **niveau d'investissement des collectivités** sur ce même levier.



La seconde analyse du questionnaire vise à vérifier la corrélation entre la pertinence relevée du levier d'action et l'appréciation qu'ont les collectivités de la mobilisation des parties prenantes sur ce même levier.



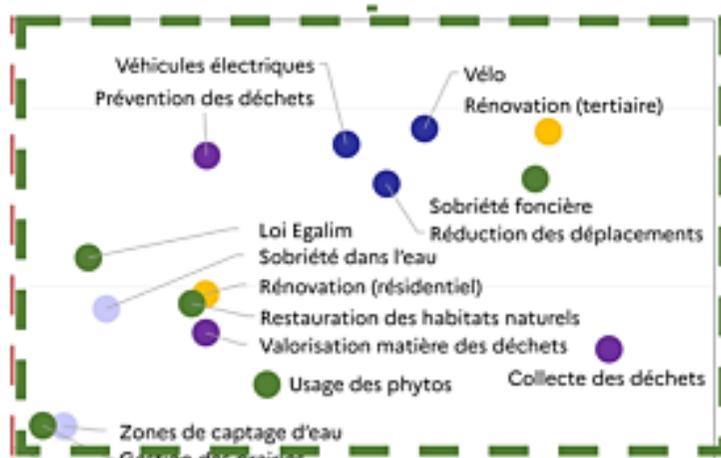
Tous les leviers sur lesquels les collectivités estiment leur contribution à la hauteur des enjeux, sont également des leviers pour lesquels les actions des parties prenantes sont jugées positivement. Il y a donc bien conjonction d'intérêt, et le sentiment d'une mobilisation partagée.

Les leviers pertinents et investis par les collectivités

L'accompagnement par les parties prenantes



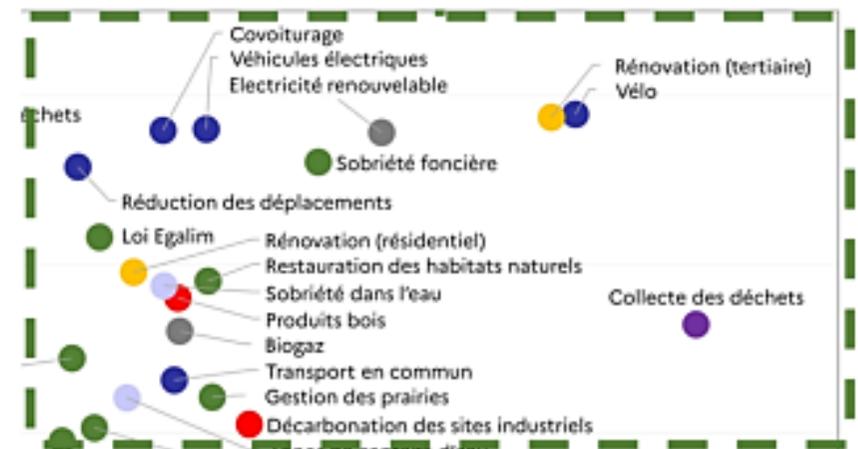
ACTION DES COLLECTIVITÉS



Leviers pertinents et sur lesquels les collectivités estiment leur contribution à la hauteur des enjeux.



ACTION DES PARTIES PRENANTES



Leviers pertinents et sur lesquels les collectivités estiment la contribution des parties prenantes à la hauteur des enjeux.

Vision par leviers

Top 10 des actions jugées comme les PLUS mises en œuvre par les EPCI

1	Mesures de communication et de sensibilisation à la réduction des déchets (lutte contre les imprimés publicitaires, le gaspillage alimentaire...)	Déchets
2	Amélioration de la collecte et du tri : tri à la source et collecte sélective, distribution de composteurs et lombricomposteurs, adaptation des centres de tri	Déchets
3	Mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics (température de chauffage, etc.)	Bâtiments
4	Mesures de communication et sensibilisation aux dispositifs d'aide et aux enjeux de la rénovation	Bâtiments
5	Structuration de la communication, de l'accompagnement et du conseil à la rénovation, notamment via l'ouverture d'un espace France Renov	Bâtiments
6	Actions d'efficacité énergétique et de sobriété pour l'éclairage public	Énergie
7	Introduction des enjeux de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanismes ScoT, PLU, PLUI	Espaces naturels
8	Mise en place d'opérations d'aménagement en recyclage urbain : recyclage des friches, requalification des quartiers dégradés, revitalisation des petites et moyennes centralités...	Sobriété foncière
9	Électrification des flottes détenues par la collectivité	Transport
10	Régulation des constructions de surfaces bâties via les PLH / PLU : optimisation de l'usage du foncier, promotion de la densité, limitation de la construction de nouveaux bâtiments, incitations à la réhabilitation / reconversion, promotion d'habitats collectifs...	Sobriété foncière

Top 10 des actions jugées comme les MOINS mises en œuvre par les EPCI

1	Priorisation de la régénération des lignes sur les sites portuaires et desservant les entreprises génératrices de trafic	Transport
2	Usage de la procédure d'incorporation des biens vacants (forêts)	Espaces naturels
3	Exonération de taxe foncière pour les propriétés construites qui intègrent des dispositifs destinés à rétablir la continuité écologique	Espaces naturels
4	Recensement, planification et adaptation des aires de livraison au contexte logistique local	Transport
5	Numérisation et harmonisation des arrêtés de circulation en cohérence avec les collectivités voisines	Transport
6	Aides à l'acquisition de voitures électriques ou à l'installation de bornes de recharge privées complémentaires aux aides nationales	Transport
7	Mise en place de zones à faible émission ZFE (pour les territoires en dépassement)	Transport
8	Généralisation du stationnement payant	Transport
9	Restauration de l'équilibre forêt – gibier	Espaces naturels
10	Avantage à la mobilité électrique : voies réservées aux véhicules propres, tarification différenciée pour le stationnement...	Transport

Enseignements de la Cop des quartiers

Le 11 avril 2024, l'IREV, Centre de ressources Politique de la ville Hauts-de-France, organisait la Cop des quartiers, au siège de Région à Lille. A l'heure de la signature des nouveaux contrats de ville « Quartiers 2030 », qui portent les engagements des partenaires en faveur des 204 quartiers prioritaires de la région, l'objectif était d'envisager collectivement comment accompagner l'impératif des Transitions dans les QPV et apporter le point de vue de la Politique de la ville à la dynamique de COP régionale.

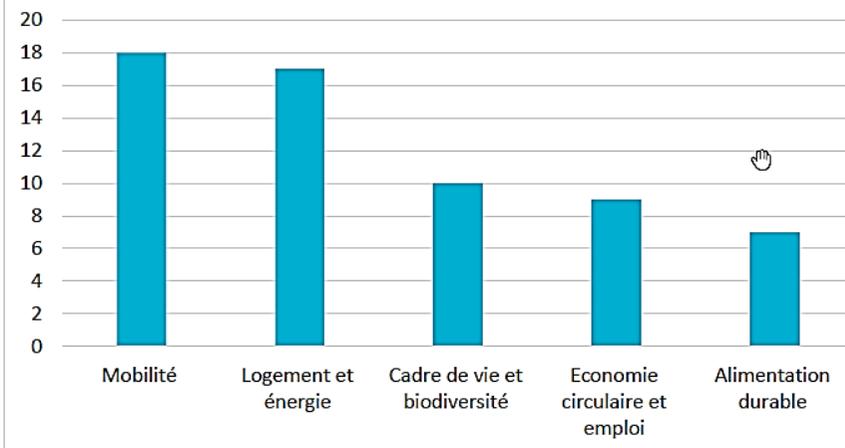
Organisée avec le soutien de l'Etat, la région Hauts-de-France et la Banque des territoires, la Cop des quartiers a rassemblé une centaine de participants, acteurs de la politique de la ville et des transitions : professionnels et élus des collectivités locales, bailleurs sociaux, associations, services de l'Etat.

Des ateliers ont été tenus, suivis de visites sur site :

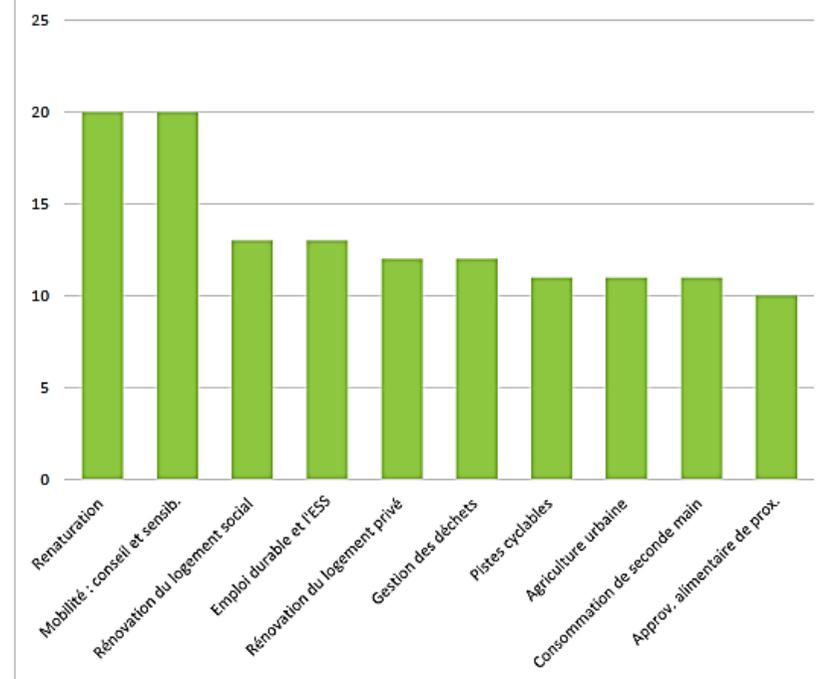
- Contrats de ville et transitions : des feuilles de route pour ancrer les transitions dans les Contrats de ville
- Mobilités durables : des outils et ressources pour des mobilités durables et un partage de l'espace public en quartiers prioritaires.
- Agriculture urbaine : Visite du quartier Concorde (Lille) une ferme urbaine au service de l'alimentation durable.
- ESS : des initiatives citoyennes soutenues par de nouveaux modèles économiques.

Suite à cet évènement, l'IREV a réalisé une analyse de la transition écologique dans les contrats de ville, afin de situer la prise en compte de la transition écologique dans les Contrats de ville de la région Hauts-de-France et sur les territoires prioritaires. Elle repose sur une lecture de 27 contrats de ville sur 39 de la région Hauts-de-France (en fonction des contrats signés et disponibles au 1er juillet 2024).

Thématiques abordées sur les 27 contrats de ville



Les 10 types d'actions les plus fréquentes dans les contrats de ville



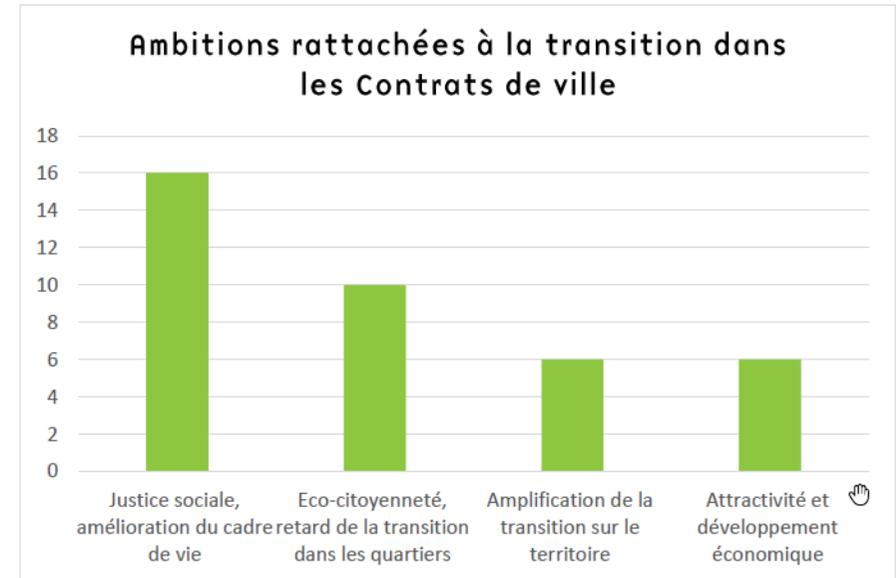
Les contrats de ville étudiés :

- 596 000 habitants, soit 90% de la population en QPV des Hauts-de-France
- 177 quartiers prioritaires, soit 86% des QPV des Hauts-de-France
- Les 5 départements de la région ont été couverts.

L'ensemble de l'analyse réalisée est consultable dans le dossier en ligne ici : [irev_synthese-analyse transition et contrats de ville.pdf](#).

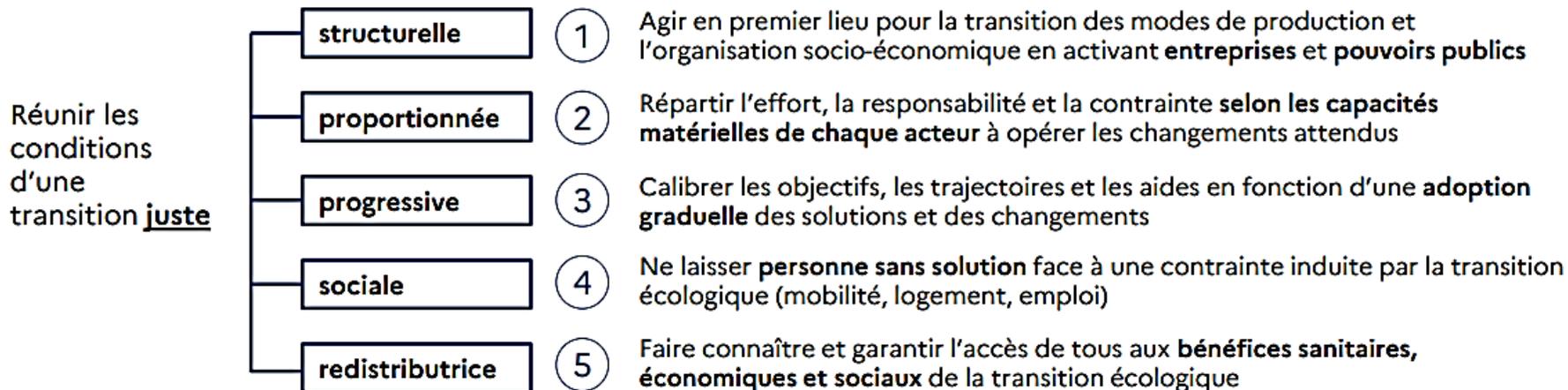
Ces initiatives constituent la première approche de la « transition juste » en hauts-de France.

Elle devra être complétée en 2025, notamment à l'aune de l'analyse des projets retenus et mis en œuvre.



Planifier la transition juste

Pour permettre la mobilisation de tous, la planification écologique organise la transition de manière équilibrée, anticipe les impasses et tient compte de la diversité des situations socio-économiques



Des territoires bénéficiant d'une contractualisation particulière

Le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache (Pacte SAT) valant CRTE

Signé le 7 novembre 2018 pour une durée de 3 ans en présence du président de la République, le pacte SAT I visait à répondre aux enjeux spécifiques des deux arrondissements, autour d'un certain nombre de thématiques prioritaires : ruralité, désindustrialisation, pauvreté (supérieur à 23 %).

Il ciblait principalement son action sur des projets structurants (mise à 2X2 voies de la RN2, nouveau centre hospitalier de Maubeuge, remise en navigabilité du canal de la Sambre à l'Oise). Sur trois années, plus de 173 M€ ont été engagés par l'État et la structuration d'une gouvernance à l'échelle interdépartementale a été mise en place.

Le 19 novembre 2021, le président de la République a signé le Pacte SAT II, autour de 4 enjeux prioritaires : garantir le développement du territoire en favorisant les infrastructures et la mobilité, assurer **la transition écologique et l'aménagement durable**, agir pour l'inclusion de tous, et enfin améliorer l'attractivité du territoire.

De nombreux projets essentiels pour la réussite du territoire ont été engagés dès 2022, comme la réhabilitation de 78 logements au sein du Familistère de Guise. En 2022, plus de 90M€ ont été investis par l'État, alors que les partenaires viennent renforcer le financement. En 2023, les co-financeurs (État, Région Hauts-de-France, Conseils départementaux du Nord et de l'Aisne) se sont engagés à hauteur de 340 M€ dont 201 M€ pour l'État.

Des travaux, articulés avec ceux de la COP, sont conduits depuis l'été 2024, par l'État avec l'ensemble des collectivités et des acteurs concernés pour faire émerger les propositions pour un pacte SAT III d'une nouvelle durée de 3 ans.



Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
Données sources :
Liste des sources :
Fonds de plan : DREAL HDF
Date de réalisation : 19/12/2024
Réf. : 23-001-L MAJ

L'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM)

Signé en 2017 pour une durée de dix ans, l'Engagement pour le Renouveau du bassin minier (ERBM) recouvre un programme ambitieux de transformation du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais (1,2 millions d'habitants sur 250 communes), mobilisant l'État et onze collectivités locales (conseil régional, conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, et huit EPCI). 30 ans après la fermeture des dernières mines de charbon, le programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à redonner une attractivité à ce territoire en mobilisant toutes les politiques publiques.

Il s'agit d'une part d'améliorer le cadre de vie en rénovant certaines cités minières, en fluidifiant la mobilité du quotidien (routière sur l'A21 ou ferroviaire via le SERM Hauts de France), en décarbonant le chauffage des bâtiments (par des réseaux de chaleur alimentés en EnR locales).

Il s'agit d'autre part de favoriser l'emploi dans le bassin minier, en soutenant une réindustrialisation décarbonée (dans le secteur de l'électromobilité, du ferroviaire, de la plasturgie, de l'économie circulaire), en réinsérant les publics fragiles (via les clauses d'insertion dans les marchés BTP), en luttant contre les décrochages et les mécanismes de reproduction de la pauvreté.

L'enjeu est enfin d'améliorer l'attractivité du Bassin minier en aménageant une trame verte et bleue reliant les anciennes friches minières renaturées (terrils), en rendant la culture accessible à tous par le biais du Louvre Lens et des sites patrimoniaux inscrits à l'UNESCO, et en améliorant la santé des habitants.

Focus sur la réhabilitation des logements miniers :

L'ERBM vise à éradiquer les logements énergivores, estimés en 2017 à 23 000 logements en étiquette E, F ou G. Il fixe également l'objectif de rénover les espaces urbains de 35 cités prioritaires. L'État s'est engagé à mobiliser 100M€ d'aides à la pierre pour les logements miniers, 100M€ de FNADT dit « ERBM » pour les espaces urbains. Le conseil régional, le FEDER, les conseils départementaux et les intercommunalités cofinancent également ces différents volets.

Pour le volet logement, à fin 2024, ce sont déjà 12 400 logements qui ont été entièrement remis à neuf, et plus de 10 000 autres qui sont actuellement en chantier. Les réhabilitations permettent d'isoler thermiquement les logements, en baissant de 40 à 50 % la consommation d'énergie. Les financements publics mobilisés atteignent d'ores et déjà près de 200M€ cumulés, et encouragent par un système de bonus le recours aux biomatériaux et aux innovations décarbonées (autoconsommation collective, pompes à chaleur). Le programme doit se poursuivre jusqu'à son terme prévu en 2027.

Pour le volet des espaces publics, à fin 2024, 5 cités sont entièrement terminées, 11 sont en travaux et une dizaine entrent en chantier en 2025. Ces travaux visent à embellir les voiries, recréer des espaces de rencontre conviviaux, mais également à apaiser les circulations et à adapter les cités au changement climatique (infiltration des eaux de pluie, création d'îlots de fraîcheur). Depuis 2021, l'État (dont agence de l'eau) et le conseil régional ont déjà engagé aux côtés des collectivités locales plus de 77M€, et il reste 3 ans pour accompagner le lancement des chantiers restant.

Concertation ou dialogue territorial ? Le projet porté par le centre de ressources du développement durable (CERDD)

La réalisation d'une concertation publique, dans les exercices de COP, a été préconisée par le secrétariat général à la planification écologique.

Compte tenu des choix méthodologiques retenus, et n'ayant pas de dispositif permettant de tenir compte de la parole qu'auraient pu exprimer les citoyens, il a été jugé plus honnête de s'attacher à restituer dans son ensemble les travaux pour envisager dans un second temps cette concertation.

Mais la participation de toutes les parties prenantes est toujours plus nécessaire pour la mise en œuvre des projets. Pour accompagner les territoires dans la mise en œuvre de leurs projets, la proposition du CERDD de la mise en place d'une école du dialogue territorial est soutenue par l'Etat.

Lancement d'une école régionale du dialogue territorial en Hauts-de-France

Contexte et intention :

S'il y a une forme de consensus international, national et local, sur la nécessité d'engager la transition des territoires, certains sujets restent conflictuels et montrent à quel point les chemins de transition peuvent être escarpés : projets d'infrastructures, installation d'énergies renouvelables, phénomènes météorologiques extrêmes (inondations, canicules...).

La transition écologique appelle donc à une conduite du changement forte et exige d'être en capacité de dialoguer et coopérer autour de ces défis. L'absence d'espaces de dialogue crée du ressentiment, un sentiment parfois d'opacité qui nourrit la tentation de se tourner vers des solutions extrêmes. Il est nécessaire de (ré)apprendre à dialoguer et négocier dans des cadres de confiance et de respect pour lutter contre les tentations de violence.

Le GIP centre ressource du développement durable des Hauts-de-France porte un projet d'école régionale du dialogue territorial, qui formera en Hauts-de-France les collectivités et autres porteurs de projets aux principes mêmes et à la méthode de l'écoute et du dialogue territorial applicable à des projets à risque de conflictualité.

Les contenus travaillés et approches pédagogiques

Dialogue et coopération : les définitions
Les postures et méthodes pour entrer en dialogue
Gestion de la conflictualité
Retours d'expériences de processus de dialogue territorial

Chronologie du projet

Appel à candidature pour rejoindre la première promotion de l'école : 1^{er} trimestre 2025
Formation/accompagnement de la première promotion de 10 accompagnés : 2025
Capitalisation des acquis du cycle et diffusion : 1^{er} semestre 2026
Relance du processus d'appel à candidature, de formation / accompagnement et de capitalisation sur 2026 et 2027.

Cible du projet

Les collectivités et porteurs de projet dans les Hauts-de-France engagés dans un projet de transition nécessitant une approche par le dialogue territorial ou souhaitant développer une culture territoriale du dialogue et de la coopération. 10 collectivités seront formées chaque année.

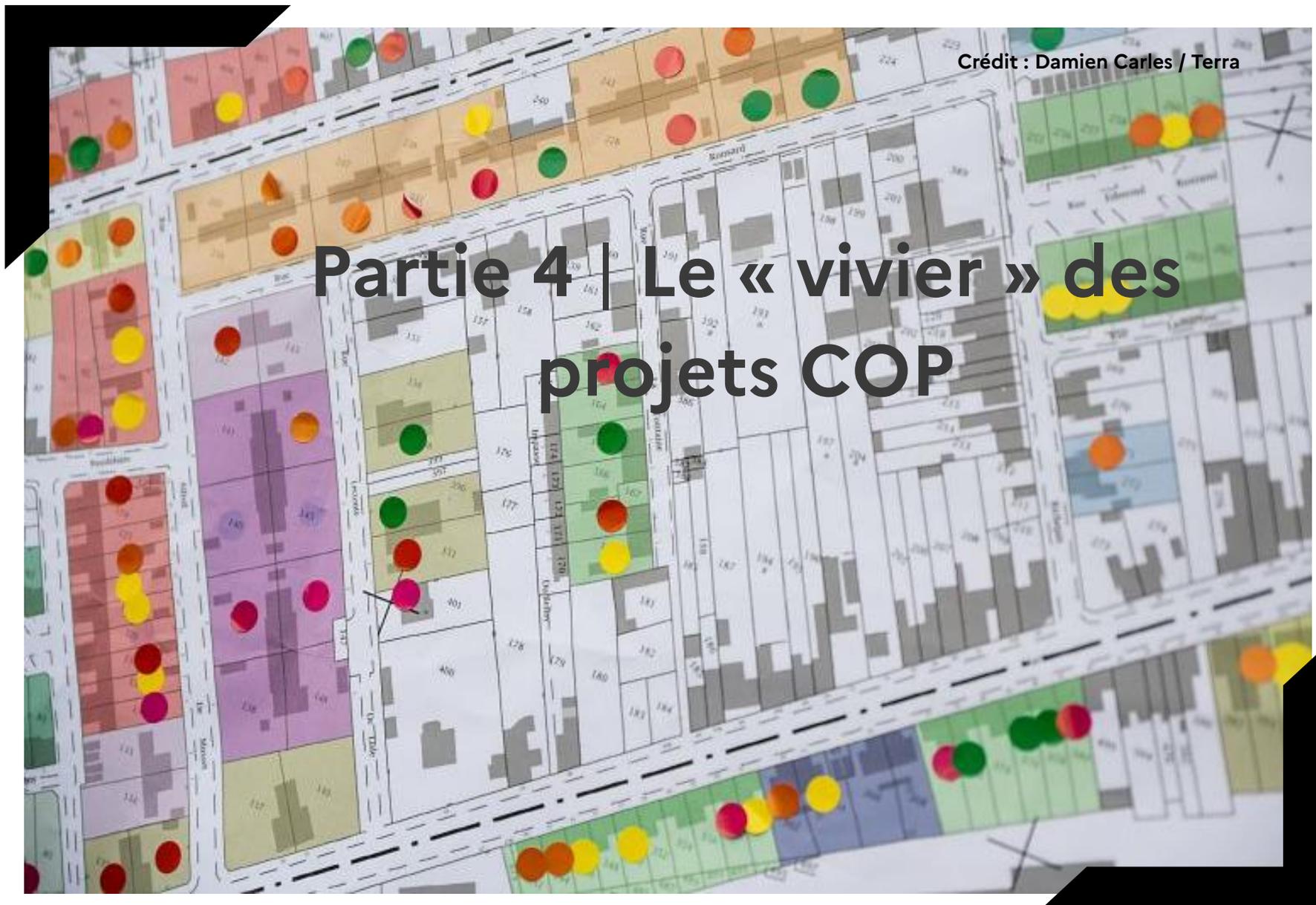
Porteur du projet

Cerdd

Partenaires mobilisables

DialTerr, ADEME, DREAL Hauts-de-France, Région Hauts-de-France

Budget prévisionnel : 50 000€ par an sur 3 ans soit un budget total de 150 000€



Crédit : Damien Carles / Terra

Partie 4 | Le « vivier » des projets COP

Rappel des étapes essentielles ayant conduit à la collecte des projets remontés par les collectivités et des EPCI

En mai, six groupes de travail thématiques ont été constitués. Ils ont mobilisé un panel diversifié d'acteurs incluant des représentants socio-économiques, des collectivités et des experts. Le travail mené a permis d'identifier pour chaque thématique abordée (transport, alimentation, espaces naturels...) les bénéfices et risques des projets, les facteurs clés de succès et les besoins d'accompagnement en ingénierie éventuels. **De plus, des familles de projets ont été définies pour servir de base de travail lors des débats menés dans les territoires.**

Les débats territoriaux ont ensuite eu lieu dans les 5 départements. Ils ont réuni l'ensemble des EPCI et quelques acteurs socio-économiques. Un point d'avancement de la démarche a été fait en plénière et le travail s'est poursuivi en ateliers thématiques. L'objectif de ces ateliers était de faire émerger des actions compatibles avec les familles de projets, répondant de fait aux objectifs de décarbonation, de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources fixés par le SGPE.

Une analyse croisée pour arrêter le vivier de projets COP

Les projets remontés, ont été analysés, selon les critères annoncés, par différents collègues :

- Les services des préfectures de département et ceux des directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT(M) qui sont en contact direct avec les acteurs de leur territoire, qui en ont une connaissance fine et qui connaissent les enjeux de chacun ;
- Les services régionaux de l'Etat (DREAL DRAAF DREETS), qui suivent le déploiement des politiques et des financements associés, connaissent les dynamiques et les enjeux régionaux propres à chaque thématique ;
- Les agences et opérateurs de l'Etat (agences de l'eau, Ademe, Office français de la biodiversité, Banque des territoires) dont la vocation est d'accompagner, au plus près des territoires, les projets en mobilisant soit de l'ingénierie soit des financements.

Le vivier des projets COP est consultable ici : [Feuille de route COP 2024 - DREAL HAUTS-DE-FRANCE](#)

L'ensemble de ces projets, assorti du travail préalable d'analyse, est déjà versé dans les outils de suivi à disposition des sous-préfectures dans la perspective de l'élaboration des CRTE.

Ces projets ont été confirmés par les collectivités et EPCI via une plateforme « démarches simplifiées ».

La page d'accueil de la plateforme rappelait différents points :

« ATTENTION, CE FORMULAIRE NE CONSTITUE PAS UNE DEMANDE DE FINANCEMENT, MAIS BIEN UN RECUEIL DES BESOINS.

La territorialisation de la planification écologique doit se construire dans le cadre d'un double mouvement :

- du national vers le territorial : définition des leviers d'actions prioritaires et première estimation de l'effort à réaliser ;
- du territorial vers le national : souhait et volonté d'actions, présentation des projets à venir et accompagnements nécessaires.

Cette consultation doit permettre d'outiller ce dernier mouvement.

« Quelles sont les actions attendues ?

Les actions recueillies peuvent être une intention nouvelle, une idée existante ou en cours de conception et pouvant être accélérée dans sa mise en œuvre à travers la mobilisation d'autres partenaires pour répondre à certains besoins identifiés par le maître d'ouvrage, ou encore une initiative locale à massifier grâce à la COP.

Elles alimenteront la feuille de route régionale dans la mesure où :

- elles sont cohérentes avec les leviers de la COP ;
- elles présentent un potentiel d'impact significatif au regard des enjeux de la COP, et/ou peuvent être répliquées de façon significative ailleurs sur le territoire ;
- leur avancement peut être défini de façon précise, permettant de se mettre dans l'action dès la sortie de COP : maître d'ouvrage, autres acteurs clés mobilisés, prochaines étapes dont besoins et possibles sources de financement et ingénierie à court-terme (1 an).

« Quelles seront les suites apportées ?

Ces potentiels de projets et les besoins associés, seront tout d'abord portés à la connaissance du niveau national, comme proposition des acteurs de la région pour territorialiser la planification écologique.

Les projets recensés via cette plateforme pourront être ensuite inscrits à la feuille de route régionale de la COP 2024, dans la mesure où ils répondent aux critères détaillés ci-dessus.

L'inscription dans la feuille de route de la COP Hauts-de-France permettra à ces projets de gagner en visibilité et de bénéficier d'un suivi régulier. Ils pourront être accompagnés par les parties prenantes de la COP (services et opérateurs de l'État...).

Ils auront vocation à être contractualisés dans le cadre des nouveaux contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) avant la fin de l'année 2024. »

Bilan au 06 décembre 2024 des projets feuille de route COP Hauts-de-France

	Aisne (02)	Nord (59)	Oise (60)	Pas-de-Calais (62)	Somme (80)	TOTAL
Nombre de dossiers au 06/12/2024	171	193	347	199	369	1279
A remonter COP 2024	136	104	216	132	200	788
A travailler COP 2025	16	54	91	49	116	326
Hors COP mais à examiner dans le cadre des CRTE	7	20	16	8	34	85
Non remontés	12	15	24	10	19	80

« **Les projets à remonter dans la COP 2024** » sont des projets qui contribuent aux objectifs de la planification écologique, qui permettent soit de poursuivre, voire de massifier des actions d'ores et déjà engagées ou qui constituent une innovation, et qui présentent un niveau de maturité propice à un engagement en 2025 ;

« **Les projets à travailler dans la COP 2025** » sont des projets qui contribuent aux objectifs de la planification écologique, qui permettent soit de poursuivre, voire de massifier des actions d'ores et déjà engagées ou qui constituent une innovation, mais qui présentent un niveau de maturité insuffisant. Ils doivent être travaillés et accompagnés pour une inscription dans la COP 2025 ;

« **Les projets hors COP mais à examiner dans le cadre des CRTE** » sont des projets qui ne contribuent pas directement aux objectifs de la planification écologique, mais qui présentent une réponse à un autre enjeu. Ils doivent être examinés dans le cadre des CRTE. Leur compatibilité avec les objectifs de la transition écologique doit cependant être interrogée ;

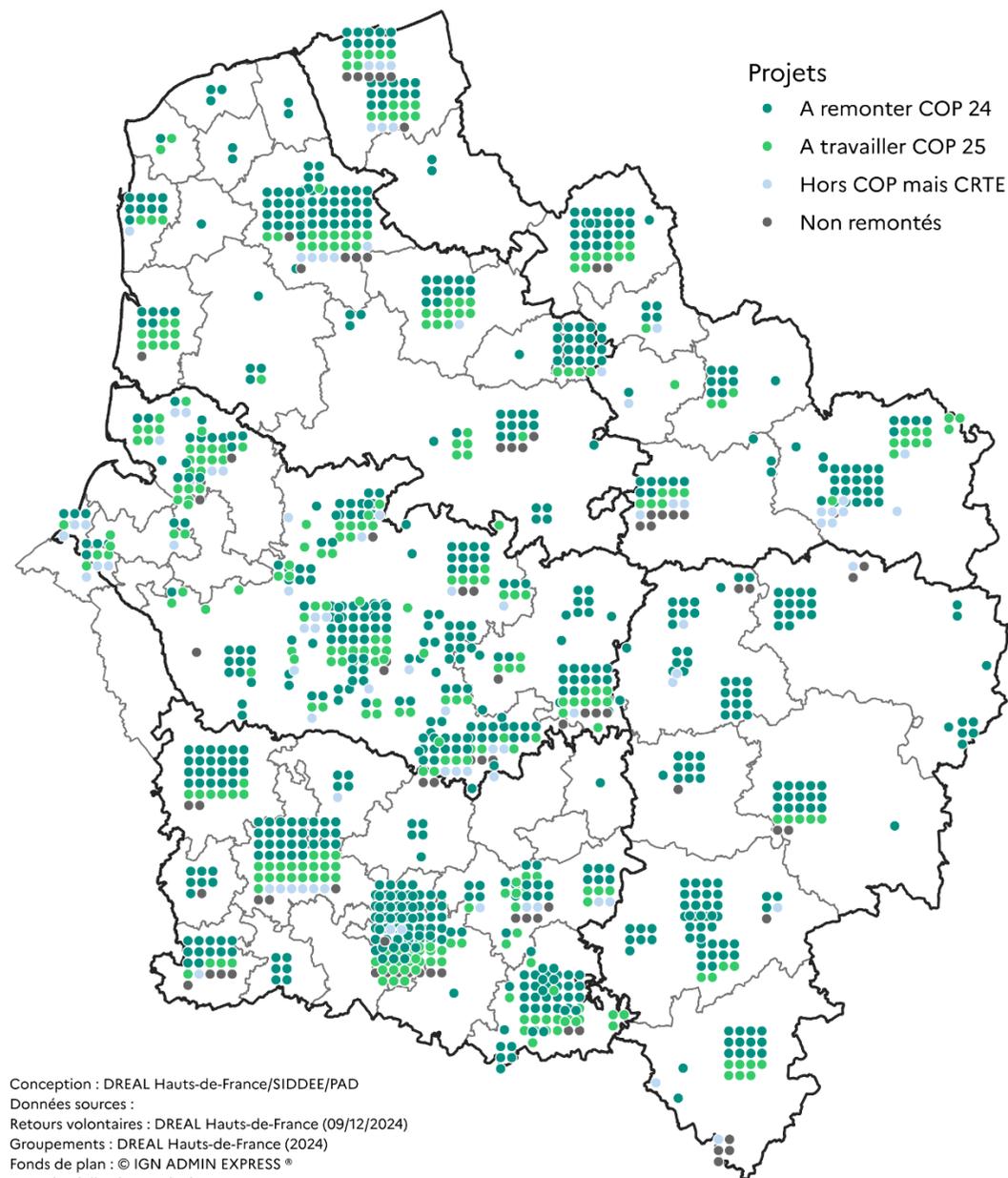
« **Les projets non remontés** » sont des projets qui ne présentent aucune des caractéristiques des 3 catégories précédentes.

Vivier de projets COP et CRTE

1279 projets ont été remontés en tout et sont répartis dans 4 catégories :

- 788 à remonter COP 2024, pour une mise en œuvre en 2025
- 326 à travailler en 2025 pour une mise en œuvre ultérieure
- 85 hors COP mais à examiner dans le cadre des Contrats de réussite de la Transition Écologique
- 80 non remontés

Quasiment tous les CRTE ont proposé des projets dans le cadre de la COP Hauts-de-France.



Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
Données sources :
Retours volontaires : DREAL Hauts-de-France (09/12/2024)
Groupements : DREAL Hauts-de-France (2024)
Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS ®
Date de réalisation : 10/12/2024
Réf. : 24-178-L

Projets déplacés avec la fonction "Déplacement de points" de QGIS afin d'afficher les points superposés.

Vivier de projets COP et EPCI

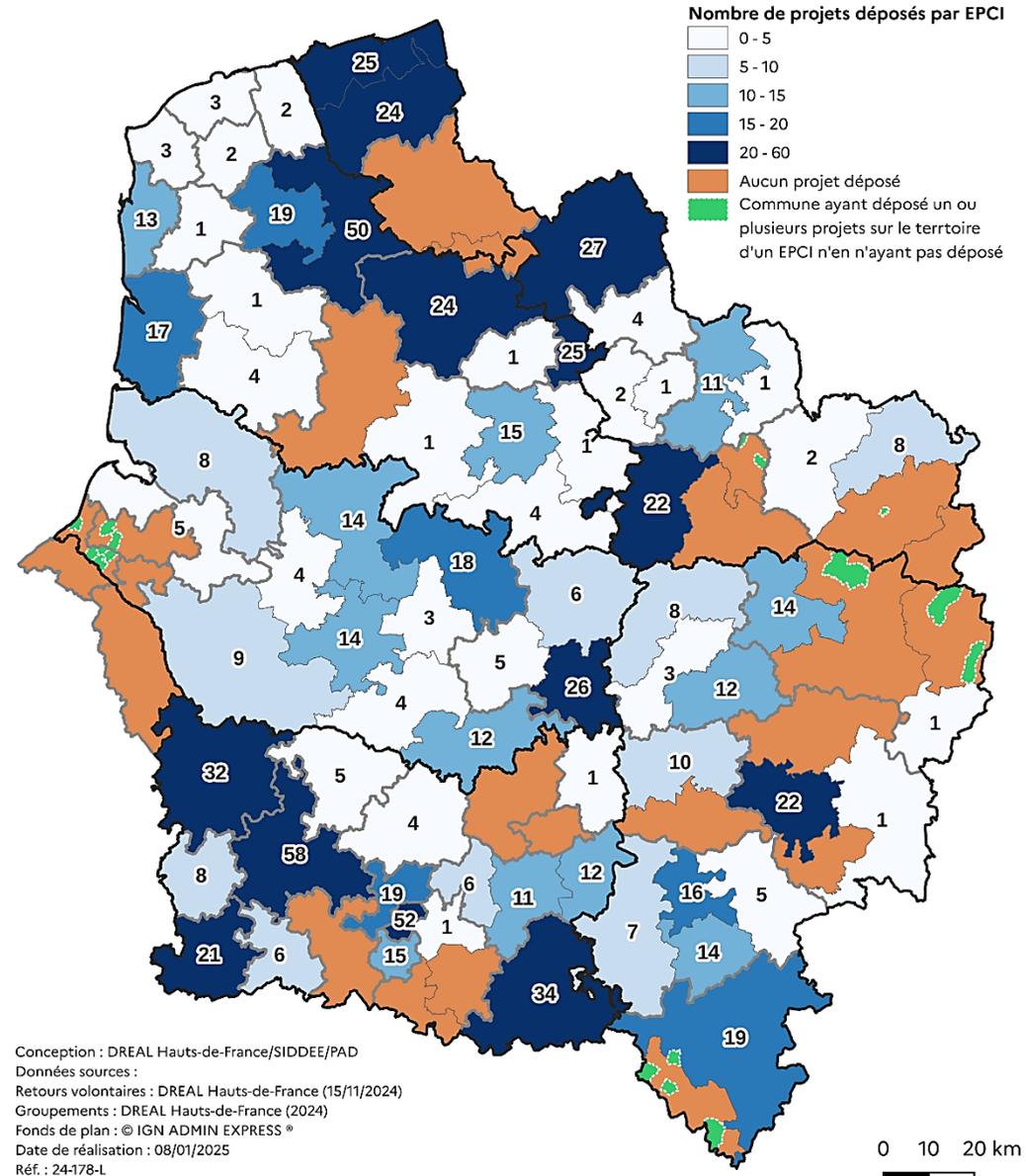
Cette représentation cartographique illustre la disparité en nombre de projets remontés par les collectivités, ainsi que les EPCI qui ne se sont pas mobilisés dans la démarche.

Elle apporte des pistes pour stimuler davantage certaines parties du territoire en 2025.

La remontée des projets couvre 77 % des EPCI, 189 communes, 1 conseil départemental.

Le conseil régional n'a pas remonté de projets.

Certains projets ont été remontés par des PNR, PETR, Syndicats mixtes, agences d'urbanisme...



Vivier de projets COP et départements

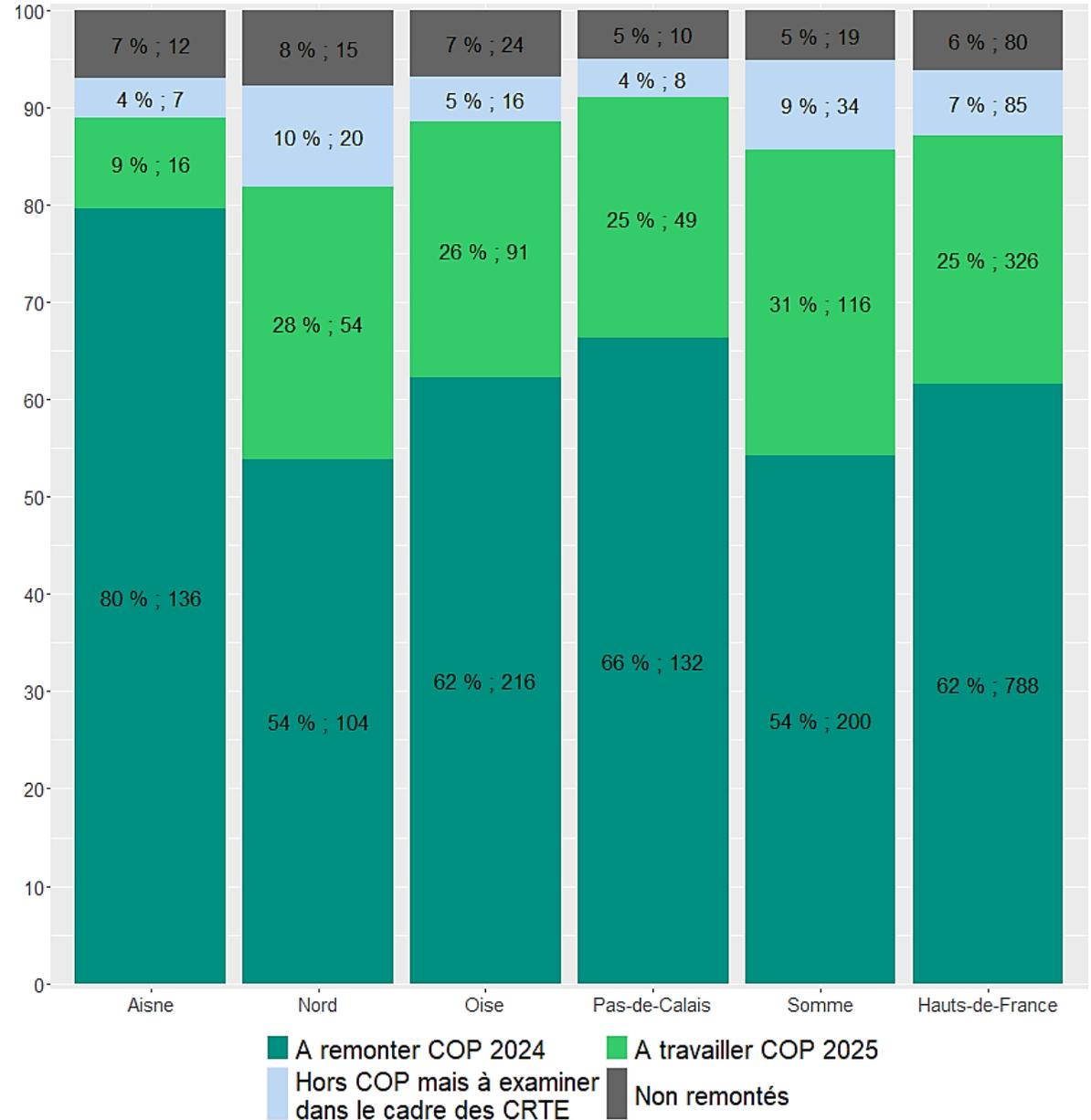
Poids en % par catégorie de projet dans chaque département et en région :

Axe vertical : répartition par catégorie en pourcentage du total des projets

L'Oise et la Somme se distinguent par un nombre de projets plus conséquent que les autres départements. Assez peu de projets ont été écartés.

A ce stade, l'Oise, la Somme, le Nord et le Pas-de-Calais anticipent davantage le tour de COP 2025 en proportion de projets.

L'Aisne a une plus grande proportion de projets prêts à être lancés à proposer.



Vivier de projets COP et thématiques

Axe vertical : répartition par thématique en pourcentage du total des projets

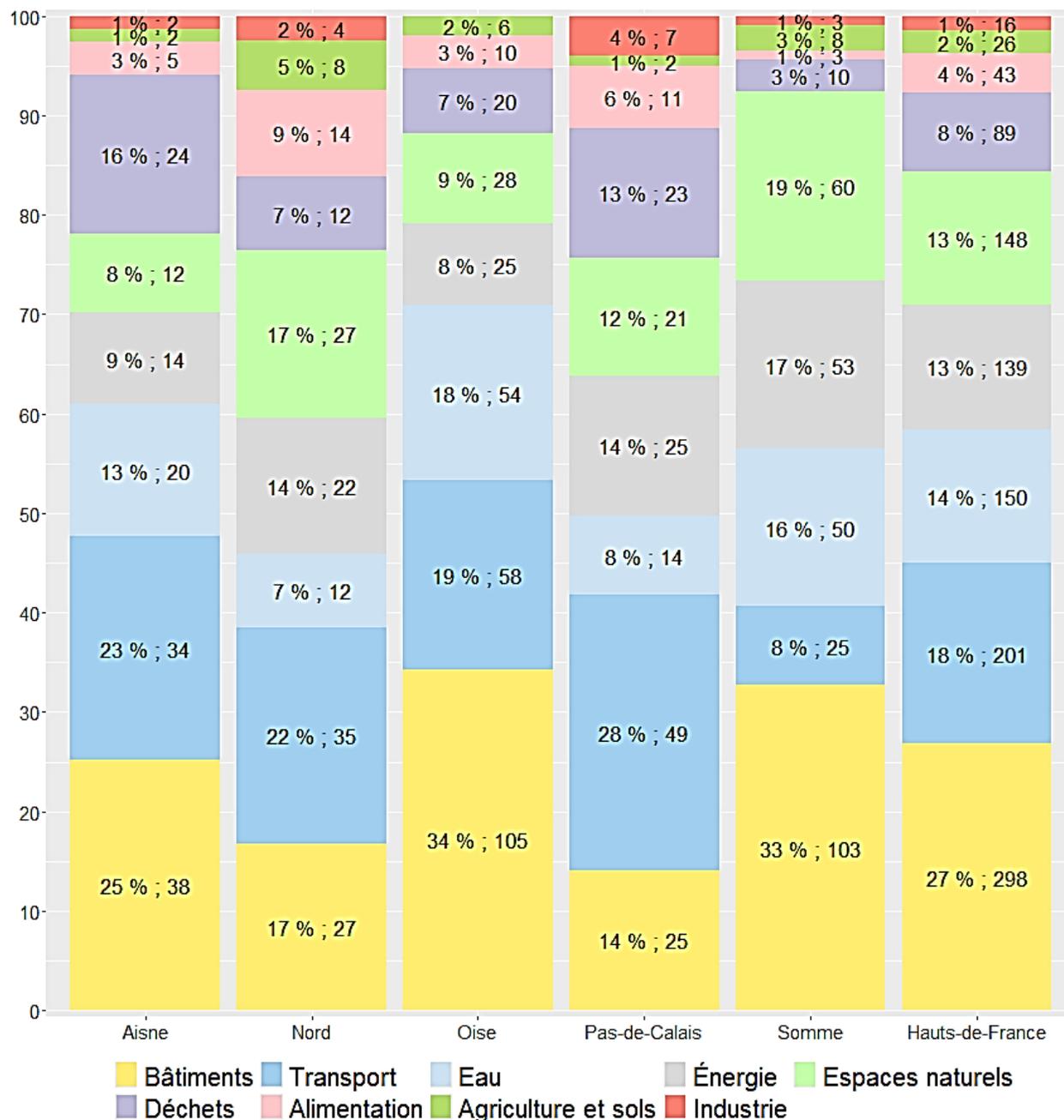
Transport et bâtiments sont les thématiques qui rassemblent le plus de projets remontés (près de 50%).

Ce point confirme le premier sondage réalisé qui affichait dans le Top10 des actions les plus mises en œuvre, la rénovation énergétique des bâtiments et notamment ceux du parc public.

Par contre, la forte mobilisation sur les sujets transports marque une évolution notable : dans le même classement, les actions relatives aux transport et mobilités arrivaient en fin de peloton.

Sans surprise, l'industrie n'étant pas à la main des collectivités, comptabilise, peu voire pas de projets, de même que l'agriculture et sols.

De nombreux projets sur l'eau dans la Somme et l'Oise (env. 20 %).



Activation des leviers de projet lors du tour COP 2024

Leviers très investis (comprend COP 2024 + 2025).

Levier	Nombre de dossiers	Part (en %)
Rénovation (tertiaire)	235	21,1
Électricité renouvelable	76	6,8
Sobriété dans l'eau	66	5,9
Vélo	66	5,9
Rénovation (résidentiel)	56	5
Désimperméabilisation des sols	53	4,8
Continuités écologiques	52	4,7
Restauration des habitats naturels	44	3,9
Loi Egalim / climat et résilience	42	3,8
Sobriété foncière	42	3,8
Autres leviers	323	29,2
Non renseigné	59	5,3

A noter, le levier d'action « vélo » n'arrive qu'en quatrième position, ce qui n'est pas contradictoire avec le bon classement de la thématique transports et mobilité. Le levier « vélo » ne représente qu'un des huit leviers attachés à cette thématique.

Leviers les moins investis (comprend COP 2024 + 2025).

Levier	Nombre de dossiers	Part (en %)
Mise en décharge	1	0,1
Usage des produits phytosanitaires	1	0,1
Élevage durable	2	0,2
Gestion des prairies	2	0,2
Pratiques stockantes	3	0,3
Biogaz	3	0,3
Bouclage biomasse	3	0,3
Agriculture biologique et de HVE	4	0,4
Gestion des forêts	4	0,4
Surface en aire protégée	5	0,5

Leviers non investis (0 dossiers)

- Efficacité et carburants décarbonés des véhicules
- Produits bois
- Fertilisation azotée
- Bâtiments & Machines agricoles
- Captage de méthane dans les ISDND

Considérant que le tour de COP 2024 s'adressait avant tout aux EPCI et aux collectivités territoriales, le peu de propositions de projets sur la thématique agricole est cohérent. Il est cependant regrettable de ne pas avoir plus de projets sur les surfaces en aires protégées. C'est un des axes de travail à poursuivre en lien avec le comité régional de la biodiversité.

Partie 5 | Tour de COP 2025

Crédit : Manuel Bouquet / Terra

Un tour 2025 de la COP à construire

Cette première étape de travail aura permis d'engager le processus de territorialisation de la planification écologique, en :

- Partageant le cadre de pilotage et de suivi proposé par la planification écologique nationale ;
- En s'appuyant d'abord sur les EPCI et groupements de communes pour constituer le premier socle de projets de la COP ;
- En sollicitant, et en construisant un premier échange avec l'ensemble des acteurs socio-économiques pour préparer le tour de COP 2025.

Voici les premiers axes de travail proposés en 2025 :

1 – Consolider la territorialisation de la planification écologique en confortant les projets de territoire.

- Accompagner au mieux les projets dans le cadre des CRTE ;
- Vérifier la bonne mobilisation des financements et de l'ingénierie au service des projets retenus ;
- Accompagner les territoires en leur proposant des méthodes et moyens pour associer les citoyens aux projets et aux CRTE ;
- Vérifier les pans de la planification écologique couverts par les projets, et les programmations complémentaires à envisager au regard des impacts attendus ;

- Vérifier la bonne corrélation entre enjeux de territoires et la programmation de projets. Organiser l'émergence de projets et la mobilisation au service d'une égalité des territoires ;
- Réaliser l'évaluation du dispositif après un an de mise en œuvre pour vérifier la pertinence de l'action, et le corriger au service de trajectoires plus performantes.

2 – Territorialiser la stratégie nationale de la biodiversité

Après un an de vie, et plusieurs actions portées à l'échelle du gouvernement, la territorialisation de la Stratégie nationale biodiversité 2030 est elle aussi lancée pour contribuer à l'atteinte des objectifs en fixant des trajectoires locales. Cette démarche, qui s'inscrit dans le même pas de temps que la territorialisation de la Planification Écologique, permet à l'État d'apporter une contribution approfondie sur le volet biodiversité de la "Conférence des parties de la Planification Écologique". En effet, la première étape de territorialisation de la SNB consistera en la construction d'une feuille de route des actions des services déconcentrés et opérateurs de l'État en faveur de la biodiversité. Les actions de cette feuille de route répondront aux leviers biodiversité identifiés dans la Planification Écologique, et précisera les priorités en matière de prise en compte des enjeux, restauration et préservation de la biodiversité en Hauts-de-France.

3 - La décarbonation de l'industrie – les perspectives :

Les transformations très significatives nécessitent une prise de risque des industriels, à la fois sur la performance des nouvelles technologies, le coût des nouveaux intrants nécessaires, en particulier l'énergie décarbonée, et sur la rentabilité des nouvelles installations. C'est pourquoi un soutien public est nécessaire, pour dé-risquer ces projets, soit vis-à-vis de la maturité des technologies mobilisées, des risques sur les coûts des intrants bas carbone, de la dynamique de la demande pour des produits décarbonés, ou du prix du carbone.

A l'issue de cette étape de caractérisation et de planification des projets industriels de décarbonation, le défi repose à présent sur la concrétisation des projets, avec plusieurs jalons importants :

- Le soutien financier aux projets non rentables ;
- Les autorisations administratives liées à ces projets ;
- L'acceptation sociale des projets ;
- La disponibilité des infrastructures associées, notamment la disponibilité électrique.

Les services de l'Etat en région sont pleinement mobilisés pour faire aboutir ces projets ambitieux, sous formes adaptées aux enjeux de chaque projet et notamment :

- Via les comités de pilotage, les revues d'accélération, les revues de projets stratégiques pilotés par les préfets, les sous-préfets et sous-préfets référents ;
- Via l'accompagnement des industriels en phase amont des dépôts de dossiers administratifs par les services instructeurs (DREAL,

DDTM) ; via l'orientation vers les guichets de financement et la réponse aux appels d'offres par le Service Economique de l'Etat en région de la DREETS.

Par ailleurs, les études financées au travers de l'AAP ZIBAC sont progressivement restituées aux services de l'Etat et ADEME, permettant ainsi de dégager les trajectoires de décarbonation de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque et les infrastructures et gouvernances nécessaires à l'atteinte de la neutralité carbone. Ces travaux seront donc poursuivis, avec la même dynamique engagée, sur les thématiques telles que l'approvisionnement électrique, les technologies de captage de carbone, les besoins en hydrogène, la récupération de chaleur fatale, la disponibilité de la ressource en eau.

Un accompagnement du porteur de projets dans sa réponse à la seconde phase du programme ZIBAC (phase dite d'accompagnement) est réalisé et sera également poursuivi sur 2025, avec l'objectif d'approfondir les thématiques qui le nécessitent voire élargir le champ d'action, avec l'adaptation au changement climatique par exemple.

4 – Engager le chantier Agriculture :

Dans le cadre de la COP territoriale, il s'agira de poursuivre l'animation et la mise en œuvre des dispositifs financés par le MASAF et relevant des 3 chantiers de la planification écologique : agriculture, alimentation et forêt.

Il conviendra notamment de s'assurer, en lien avec l'ensemble des acteurs des filières, de l'accompagnement et du soutien aux projets de territoires par les dispositifs existants (AAP Maturation de projets, Projets de territoires, Structuration des filières de protéines végétales, Fonds Avenir Bio ...)

Au-delà, la révision courant 2025, du plan agro-écologique régional devra également être l'occasion de conforter son rôle de cadre de référence et mise en synergie de l'ensemble des actions conduites pour accompagner les agriculteurs dans leur démarche de transition écologique et fixer des objectifs régionaux en matière de décarbonation, de préservation des ressources et d'adaptation aux changements climatiques.

Ainsi, la mise à jour de l'observatoire de l'agroécologie en 2025 sera l'occasion de faire un état des lieux des engagements pour une agriculture en transition, et de se redonner des objectifs pour la poursuite du plan. Avec la poursuite du plan Bio, la question de son intégration et de la mise en cohérence avec le plan agro-écologique régional pourra être posée.

5 – Aborder la question du transport de marchandises et de la logistique

Les acteurs du transport de marchandises et de la logistique sont fortement mobilisés sur les projets structurants pour la filière en Hauts-de-France : aménagements structurants du grand port maritime de Dunkerque (GPMD projet cap2020), projet Seine Escaut, réalisation du Canal Seine Nord Europe, développement du réseau de transport ferroviaire pour le transport de marchandises, la mise à deux fois deux voies de la RN2... Tous ces projets sont essentiels, mais leur impact ne pourra être mesuré qu'après 2030, premier jalon de la planification écologique.

Il importe donc de définir collectivement les axes de travail à retenir pour cet exercice de territorialisation de la planification écologique.

Ceux-ci pourront être développés dans la continuité des travaux engagés dans l'Oise pour établir un schéma de la logistique. Ces travaux ne peuvent être menés qu'avec le conseil régional.

6- Engager le chantier Adaptation :

Le tour de COP 2024 a traité de l'atténuation du changement climatique (décarbonation), des ressources et de la biodiversité.

Le tour de COP 2025 doit permettre d'aborder les mesures prise pour l'adaptation au changement climatique en région. Le secrétariat général à la planification écologique proposera un cadre méthodologique, appuyé sur des leviers d'actions. L'échelon

départemental sera fortement mobilisé pour la mise en œuvre de ce chantier.

Une articulation doit être trouvée avec le conseil régional qui doit prendre en compte dans le SRADDET, les éléments du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3).

7 – Engager le chantier Emplois et compétences

Le recueil de données, l'élaboration d'un diagnostic et son partage, constitueront un préalable nécessaire.

Il s'agira de préciser le nombre actuel et l'évolution à venir de l'emploi dans les secteurs et les métiers concernés par la planification écologique, ainsi que les déterminants de ces évolutions (départs de fin de carrière, entrées de jeunes actifs sur le marché du travail, créations ou destructions nettes d'emplois). Ces éléments devront être mis au regard du nombre actuel de places de formation dans les secteurs et/ou les métiers concernés par la planification écologique, toutes voies de formation confondues, ainsi que le nombre de

personnes à former chaque année et le taux de couverture de ces besoins en formation par l'appareil de formation actuel.

Ce travail pourrait s'inscrire dans le comité thématique "anticipation et mutations" du comité régional pour l'emploi (CORE) pour l'association des partenaires sociaux.

Ce premier travail pourrait viser :

- Une révision de la feuille de route 2025-2026 du CPRDFOP réaffirmant l'engagement en faveur de la transition écologique ;
- Une révision de la stratégie régionale pour l'emploi réaffirmant la coordination des acteurs et des moyens en fonction des priorités de l'Etat dont la transition écologique ;
- Une intégration du suivi des grands projets (Dunkerque, CSNE etc..) dans la nouvelle gouvernance régionale et infrarégionale du réseau pour l'emploi ;
- Une articulation du FTJ avec le Conseil régional notamment sur les territoires spécifiques (i.e Dunkerquois).



Annexes

Des outils pour vous aider dans vos projets

Voici un premier florilège des outils repérés pour vous accompagner dans vos projets.

Je veux bénéficier de l'expérience des autres, partager la mienne

Le réseau des ambassadeurs DD

Le **réseau des Ambassadeurs du développement durable** a pour ambition de multiplier les occasions d'expliquer simplement et concrètement le développement durable et la lutte contre le changement climatique au travers d'**actions variées**. Élus et agents du secteur public, acteurs économiques

et associatifs, citoyens : **faites intervenir gratuitement un ambassadeur chez vous !**

<https://www.cerdd.org/Les-services-du-Cerdd/Les-Ambassadeurs-du-Developpement-Durable/Decouvrez-le-service-Ambassadeurs-DD>.

La plateforme COMETE, la COMmunauté Écologie et Territoires,

La plateforme est portée par le ministère de la Transition écologique de la Cohésion des territoires. Informez-vous sur la transition écologique territoriale, développez une approche collaborative des enjeux de transition écologique (sociaux,

environnementaux, économiques) dans votre projet de territoire, et accédez à des fonctionnalités de pilotage global, avec la plateforme de COMETE : <https://territoires-en-transition.ecologie.gouv.fr>.

Elle propose des liens avec d'autres dispositifs :

Renforcez, structurez et valorisez ce projet territorial, suivez vos plans d'actions et vos indicateurs sur les dimensions Climat, Air, Énergie et Économie Circulaire avec l'appui des référentiels nationaux du Programme Territoires Engagés Transition Écologique : <https://www.territoiresentransitions.fr>.

Posez vos questions, partagez vos expériences, accédez à un réseau d'experts sur des domaines différents, coconstruisez en collectif les solutions pour accélérer la transition écologique dans les territoires avec Expertises-territoires, une dynamique collaborative, numérique et humaine : <https://www.expertises-territoires.fr>.

L'agence régionale pour la biodiversité (ARB)

L'ARB a pour objectif de fluidifier et coordonner les dispositifs et programmes menés en faveur de la biodiversité en région pour en décupler la portée. Structurée autour de 3 grands pôles, elle organise et accompagne des groupes de travail, des clubs, des réseaux, des comités d'experts... Avec une ambition forte : créer des liens, optimiser les dispositifs, éviter les doublons pour mieux lutter collectivement, contre l'érosion

de la biodiversité. L'ARB Hauts-de-France est également un précieux centre de ressources avec de nombreux outils et connaissances mis à disposition des collectivités et acteurs locaux. A titre d'exemple, un collectif des acteurs accompagnant les collectivités a été créé en 2022 à travers l'ARB pour consolider l'offre d'ingénierie technique et financière disponible en région.

Plusieurs sites internet, portés à travers de l'ARB, permettent d'avoir une information spécifique, des retours d'expériences, des outils sur des thématiques ciblées :

- Sur l'action de l'ARB, ses membres fondateurs et partenaires associés : <https://www.patrimoine-naturel-hauts-de-france.fr/>
- Sur l'application de la séquence Eviter, Réduire, compenser : <http://www.erc-hdf.fr/>
- Sur les espèces faune, flore, fonge en région : <https://irpn.drealnpdc.fr/>
- Sur les Espèces Exotiques Envahissantes : <https://eee.drealnpdc.fr/>

[Je veux mieux comprendre mon territoire](#)

L'outil TrACE Hauts-de-France

Les données régionales air-climat-énergie en un clic

Vous rêviez d'un outil commun de visualisation des données air-climat-énergie en Hauts-de-France ? Atmo Hauts-de-France

et l'Observatoire Climat du Cerdd l'ont fait ! Fruit de plusieurs mois de collaboration, cette nouvelle plateforme en ligne est un outil incontournable pour les territoires dans le suivi de leurs trajectoires air-climat-énergie.

- *Quel est le secteur le plus émetteur sur mon territoire en 2021 ?*
- *Quelle est la production totale de biogaz sur mon territoire en 2021 ?*
- *Est-ce que l'objectif 2021 du SRADDET est atteint pour les particules fines ?*

Autant de questions auxquelles l'outil TrACE apporte des réponses précises et solides, en quelques clics !

<https://www.cerdd.org/Actualites/Changement-climatique/TrACE-Hauts-de-France-les-donnees-regionales-air-climat-energie-en-un-clic>

MOOC Sobriété foncière

Vous êtes une ou un élu local et vous cherchez à comprendre ce qui est en jeu avec la sobriété foncière ? Vous cherchez des solutions concrètes pour lutter contre l'artificialisation et préserver les sols de votre territoire ? Le Cerdd a pensé à vous et a conçu la formation en ligne « Sobriété foncière : mon territoire en action ! »

Les inscriptions sont ouvertes ! Le MOOC est en ligne jusqu'au 31 août 2025.

<https://www.cerdd.org/Les-rendez-vous-du-Cerdd/MOOC-Sobriete-fonciere-mon-territoire-en-action>

J'ai besoin d'accompagnement pour mon projet

Aides Territoires

Aides-territoires est une startup d'État portée par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) avec le soutien de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) et de la Direction Générale des Infrastructures de Transport et de la Mer (DGITM). Chaque jour, des collectivités trouvent des aides pour financer et accompagner leurs projets sur de nombreuses thématiques. Vous aussi, **découvrez les aides disponibles et paramétrez des alertes pour donner vie aux ambitions de votre territoire.**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr>

<https://www.cerdd.org/Actualites/Changement-climatique/TrACE-Hauts-de-France-les-donnees-regionales-air-climat-energie-en-un-clic>

La boussole de la transition écologique

Vous êtes élu, technicien, citoyen et vous avez une idée de projet sur votre territoire ? La boussole de la transition écologique s'adresse à vous ! Cet outil, construit autour de questions qualitatives, vise à vous accompagner tout au long de votre réflexion, le plus en amont possible, pour identifier

les impacts de votre projet sur l'environnement et les améliorer.

Vous pouvez recourir à la boussole quel que soit l'objet de votre projet : tout projet, dans sa conception, sa réalisation et son fonctionnement peut contribuer à la transition du territoire. La démarche proposée par la boussole de la transition écologique s'inscrit dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique. Elle est construite autour du référentiel France Nation Verte.

<https://www.boussole-te.ecologie.gouv.fr>

La documentation relative à la démarche de la COP 2024 est disponible ici :

- L'ensemble de la démarche nationale : <https://www.gouvernement.fr/france-nation-verte/le-secretariat-general-a-la-planification-ecologique>
- L'ensemble de la démarche en Hauts-de-France : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?La-Planification-Ecologique-en-region-Hauts-de-France>




PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE** 
Agir • Mobiliser • Accélérer